Le seul préservatif de la petite vérole, ou nouveaux faits et observations qui confirment qu'un particulier, un village, une ville, une province, un royaume, peuvent également se préserver de cette maladie, en Europe. Troisième mémoire pour servir de suite à l'Histoire de la petite vérole / [Jean-Jacques Paulet].

Contributors

Paulet, Jean-Jacques, 1740-1826

Publication/Creation

Amsterdam; Paris: Ruault, 1776.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/mcv4u9uu

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org





LE SEUL PRÉSERVATIF

DE LA

PETITE VÉROLE,

OU

Not v E A U X Faits & Observations qui confirment qu'un Particulier, un Village, une Ville, une Province, un Royaume, peuvent également se préserver de cette maladie, en Europe.

TROISIEME Mémoire pour servir de suite à l'Histoire de la petite Vérole, dans lequel on répond à toutes les objections faites à ce sujet.

Par M. PAULET, Docteur en Médecine des Facultés de Paris & de Montpellier, de la Société & Correspondance Royale de Médecine.

Rusticus expectat dum defluat Amnis, at ille Labitur & labetur in omne volubilis ævum. HORAT.



A AMSTERDAM;

Et se trouve à PARIS,

Chez RUAULT, Libraire, rue de la Harpe.

MDCC. LXXVI.

PIROUX

M. Linguet fait léloge de let ouvrage dans le toine I de les annales, p.367-367. et dit que M. Saulet exton-écrivain el philosophe fensible, autant que Médain éclaire.





APPROBATION de la Société & Correspondance Royale de Médecine.

A Société & Correspondance Royale de Médecine nous ayant nommés M. Bouvart & Registres de moi, pour examiner un Traité qui a pour titre: Le seul préservatif de la petite Vérole, dance Royapar M. Paulet, nous avons lû cet Ouvrage avec la plus grande attention.

la Société & Corresponle de Médecine du 2 Oca tobre 1776.

L'Auteur recherche dans la première Partie s'il est possible que l'air communique la petite vérole? Après avoir distingué avec soin les molécules vraiment contagieuses d'avec celles qui ne sont que fétides, ou méphitiques, il compare le virus variolique avec tous les virus connus; aucun d'entre eux n'ayant à beaucoup près autant de mobilité qu'on le croit ordinairement; & des exemples authentiques ayant prouvé 1º. que la petite vérole a été éloignée, à force de soins, de plusieurs pays & de plusieurs maisons religieuses, 2º. qu'elle a été plusieurs fois imprudemment apportée par des hardes ou linges, ou autres matières imprégnés de son levain, il en a conclu que l'air ne contribue point à sa propagation.

La deuxieme Section contient un assez grand nombre de faits & de certificats qui prouvent que plusieurs cantons ont été pendant long-temps exempts de la petite vérole: c'est d'après ces témoignages que l'Auteur assure qu'elle n'est pas aussi générale que plusieurs personnes le pensent; ce qui rend plus facile en mêmetemps & plus sûre l'exécution des mesures qu'il propose.

Dans la troisieme Section M. Paulet décrit la marche que suit la petite vérole dans les Villes. Il peint tous les dangers des abus qui se commettent journellement à cet égard; il la compare avec raison à un incendie dont on n'apperçoit guères les ravages que lorsqu'il n'est presque plus possible de les arrêter. Les détails immenses de la Société, dont les communications sont innombrables, sur-tout lorsque personne n'est sur ses gardes, sont les moyens, qui, suivant M. Paulet, donnent à la petite vérole toute l'étendue qu'elle n'a que trop souvent.

L'Auteur finit dans la quatrieme & cinquieme Section, en établissant la nécessité de prendre des précautions contre la propagation d'une maladie qui n'ayant pas toujours existé, peut, selon lui, être anéantie lorsqu'on s'en occupera sérieusement. Tout cet art consiste en deux points: 1°. à empêcher, autant qu'il est possible, la communication: 20, à désinfecter les surfaces imprégnées du virus variolique.

Ces principes sont des conséquences toutes naturelles de ce qui vient d'être exposé, & sans entrer dans la premiere discussion, savoir, si l'air communique la contagion; question jusqu'à un certain point abstruse, dissicile, & sur laquelle la Société ne doit prendre dans ce moment aucun parti; il sussit que la contagion soit bien démontrée, pour que l'on doive écarter toutes les occasions qui servent à la propager.

Nous pensous donc avec M. Paulet, qu'on ne sauroit se donner trop de soins pour empêcher que ceux qui ont la petite vérole, & sur-tout ceux qui sont encore convalescens, ne communiquent librement avec les autres hommes, & pour purifier tout ce qui peut avoir été infecté par leur contact. Nous pensons même que l'on devroit user des mêmes moyens pour toutes les maladies contagienses, surtout lorsqu'elles sont épidémiques ; & si l'épizootie, qui a régné dernièrement, a cédé à une désinfection exacte, à combien plus forte raison est-il à souhaiter que le Gouvernement favorise & ordonne même des opérations qui concernent la santé des hommes. Ainsi, après avoir applaudi à la partie théorique de l'Ouvrage de M. Paulet, que nous trouvons bien

fondée, nous croyons que la Société doit en adopter avec empressement les résultats, & leur donner toute son approbation (1).

Signé, BOUVART & VICQ D'AZYR.

Je certifie que le présent rapport est en tout conforme à celui que contiennent les registres de la Société Royale dont il est extrait. A Paris, ce 3 Octobre 1776. VICQ D'AZYR.

(1) (Note de l'Auteur). Cette Approbation a été lue dans une des assemblées générales de cette Société, que le Roi vient de créer, & dont l'objet principal est la recherche des causes des maladies épidémiques & épizootiques, ainsi que celle des moyens de toute espece les plus propres à les combattre, ou à les éloigner de nos climats. Cette Société n'est composée jusqu'à présent que de Médecins. Ceux qui résident à Paris font, suivant l'ordre du tableau, MM. Bouvart, Delassonne (Directeur), Poissonnier, Geoffroy, Lorry, Maloet, Poissonnier Despérieres, Mauduyt de la Varenne, A. L. de Justieu, Caille, Pauler, Rouffille de Chamferu, Saillant, de Lalouette, Vicq d'Azyr (premier Correspondant), Delaporte, Jeanroy, Thouret.

L'Auteur n'expose ici les noms des Médecins qui la composent, que pour donner au Public la preuve qu'il a l'avantage de voir plusieurs de ses Confreres, même des plus célèbres, qui pensent à peu-près comme lui au sujet de la petite vérole; ce qui semble bien capable d'inspirer quelque consiance aux moyens qu'il propose.



TABLE

DES SECTIONS.

- SECTION PREMIERE. Dans laquelle on examine si l'air communique la petite vérole? page 9
- SECT. II. Etat ordinaire des villes & des villages, à l'égard de la petite vérole, prouvé par des certificats authentiques. 44
- SECT. III. Maniere dont la petite vérole pénètre dans les Villes, y devient générale par la négligence des habitans, ou cesse entierement par l'effet d'une bonne Police. 81
- SECT. IV. Dans laquelle on prouve la facilité de se désendre de la petite vérole dans la Capitale du Royau-

me, & où l'on répond à toutes les objections faites à ce sujet. 117

SECT. V. Maniere dont on prend la petite vérole. 134





INTRODUCTION.

S 1 la petite vérole avoit existé de tout temps, & chez tous les peuples; si tous les hommes en portoient le germe dans leur fang, & qu'il fût nécessaire de lui payer, comme on a dit, un tribut; si son principe encore mêlé au fluide que nous respirons, la rendoit inévitable; enfin, si ces différentes fources indiquées n'étoient imaginaires & contradictoires, qu'il y en eût une seule de bien prouvée, il seroit absurde de proposer aux hommes de se délivrer de la petite vérole. Semblable au Minotaure de Crète, qu'on ne pouvoit assouvir de victimes humaines, ce seroit un monstre auquel il faudroit sans cesse sacrifier.

Mais, si au-lieu d'un germe inné, il n'y a que des levains étrangers qui donnent seuls la maladie; si l'air ne l'a jamais transmise; si elle n'attaque un individu que lorsqu'il se trouve exposé à l'impression de ces levains; si elle ne pénètre jamais dans les villes & les campagnes que par quelque cas fortuit; si elle n'y devient épidémique que par la négligence des habitans, ou par un défaut de police à cet égard; si toutes les fois qu'on s'est avisé de se précautionner contre elle, on s'en est toujours garanti; si les lumières du siècle doivent nous préserver, au moins, de la superstition de payer des tributs, de sacrifier des victimes aux monstres; si toutes ces propositions sont vraies, si elles peuvent être prouvées & démontrées, on sera forcé de convenir qu'il est étonnant que presque tout ce qu'on a dit jusqu'ici, pour le prouver, ait été sans réponse & sans effet, & qu'un fléau de cette nature exerce toujours ses ravages parmi nous.

Avant d'entreprendre la discussion & l'éclaircissement de tous ces points, on prie le Lecteur de se rappeller ce qui a été dit dans l'Histoire de la petite vérole, publiée en 1768 (1) & dans les Mémoires qui lui ont servi de suite. On croit y avoir déja prouvé:

1°. Qu'avant l'époque de la naissance de Mahomet, il n'avoit jamais été question de la petite vérole dans le monde; que les monumens reçus de l'antiquité; le silence absolu de tous les Historiens, de tous les Médecins sur une maladie aussi remarquable; les circonstances qui favoriserent sa naissance, sa premiere irruption dans nos climats; le nom même de la maladie jusqu'alors inconnu, tout attestoit sa nouveauté en Europe:

⁽¹⁾ Cet Ouvrage se trouve aujourd'hui chez Didot le jeune, Libraire, quai des Augustins, & chez Ruault, rue de la Harpe.

20. Que l'idée d'un germe inné ne pouvant jamais s'accorder avec cette nouveauté, ni avec la contagion, ni avec les faits, n'étoit fondée sur aucun principe raisonnable, étoit d'ailleurs dénuée de toute preuve, de toute vraisemblance, insoutenable, & digne tout au plus du peuple crédule & superstitieux qui nous l'avoit transmise, tel que le peuple Arabe infecté de mille préjugés & par conféquent de mille maux contagieux.

On croit y avoir prouvé de plus, que l'air de l'atmosphere ne se chargeoit jamais des vrais levains de cette maladie, qu'un grand nombre de peuples sur la terre, en étoit encore à l'abri; que d'autres s'en étoient entierement délivrés, & que

nous, ayant le bonheur de vivre dans les climats les plus tempérés de l'Univers, sous le Ciel le plus pur, sous le Gouvernement le plus éclairé, nous aurions plus de facilités que tout autre peuple pour nous en défendre.

On est convenu de plusieurs faits; on a avoué l'absurdité du germe inné d'une maladie accidentelle: on n'a pû contester sa nouveauté en Europe : on n'a pu se refuser à l'évidence de la contagion, prouvée par mille faits & démontrée par tous les accidens de l'inoculation. Mais, en accordant l'effet du contact immédiat des levains de la maladie, encore existans, ou sur la peau des malades, ou sur des matières qui en étoient impré-

gnées; on n'a pas cru devoir exclure tout-à-fait l'air du nombre des corps qui pouvoit servir à sa communication. De-là les doutes sur la facilité, sur la possibilité même de s'en défendre. L'appareil des précautions a paru une Hydre plus effrayante encore que la maladie. C'est pour achever de convaincre que l'air ne la communique point; c'est pour dissiper tous les doutes, à cet égard; c'est pour faire évanouir ce phantôme effrayant de l'appareil des précautions; c'est pour démontrer, enfin, par des exemples frappans & nouveaux, la facilité de s'en défendre par les moyens les plus simples & les plus naturels, qu'on publie aujourd'hui cet écrit. On demande pardon au Lecteur d'être obligé

de lui dire, tant qu'il aura les bras croisés en regardant la maladie.

Rusticus expectat dum defluat Amnis; at ille

Labitur & labetur in omne volubilis

æyum.





SECTION PREMIERE.

Dans laquelle on examine si l'air communique la petite vérole.

Une des premieres & des plus intéressantes questions à éclaircir, consiste à savoir si l'air peut se charger des miasmes ou levains de la petite vérole? Car s'il s'en charge, il paroît impossible, dit-on, d'en arrêter le cours. Pour s'en convaincre, ce seroit peut-être en vain qu'on établiroit d'abord, que dans un cas douteux, tel qu'on pourroit supposer celui-ci, où les raisons de nier & d'affirmer seroient égales; celui qui soutiendroit que l'air ne communique point cette maladie, fondé sur l'analogie, en la comparant aux autres maux contagieux qui ne se communiquent point par la voie de l'air, tels que la gale,

la lèpre, les maux vénériens, & tant d'autres, auroit déja une forte présomption & presque une preuve en sa faveur. Il pourroit ajouter que si l'air communiquoit la petite vérole, tout ce qui vit dans cet élément, tout ce qui respire, recevroit environ vingtcinq mille fois par jour, dans ses trachées ou ses poumons, des semences pestiférées, sans en être affecté, sans ressentir la moindre incommodité, la moindre irritation, ce qui, malgré toute la subtilité des argumens des écoles, répugne également à la saine raison, à toutes les notions qu'on a sur la délicatesse du tissu des poumons, sur l'irritabilité des bronches.

Ainsi, dans la supposition même que les vrais miasmes varioleux sussent volatils, on seroit au moins obligé de borner cette atmosphere varioleuse à une certaine étendue, comme
à l'air qui environne le malade, ou
à celui de quelque espace déterminé;
mais il sera aisé de prouver que dans

aucun cas, soit de près, soit de loin, l'air ne sert jamais de véhicule à la petite vérole.

La formation premiere de la plupart des maladies contagieuses, leur origine ab ovo est encore un mystere impénétrable à l'homme. C'est le quid divinum dont la recherche, presque toujours infructueuse & vaine, en occupant l'esprit, tue souvent le corps, a prouvé bien des fois, plus de témérité que de sagesse, plus d'extravagance que de raison, & a toujours produit plus de mal que de bien. Mais ces contagions étant une fois formées, & roulant depuis long-tems dans le monde; la Nature n'a pas permis qu'elles se communiquassent par la voie de l'air. Si cela étoit, si malheureusement cette espèce de circulation avoit lieu, toutes les barrieres qu'on leur oppose avec tant de succès, deviendroient inutiles, toutes les précautions vaines, toutes les quarantaines ridicules; tous ces sléaux

portés rapidement d'un hémisphère, d'un pôle à l'autre, auroient bientôt dévasté tous les lieux, déconcerté toute la sagacité des hommes; toute la race humaine seroit bientôt exterminée.

Heureusement, malgré les clameurs de ces hommes à systèmes, qui sans attention & fans fondement, inculpent toujours l'air, font dériver tous les principes des maladies de cet élément; parce que cela est commode, & qu'on explique tout aisément, mais d'une maniere à désespérer le genre humain, si cela étoit vrai; les Souverains, les Magistrats, plus sages qu'eux, prennent des mesures pour éloigner ces fléaux, font observer une police rigoureuse, & sauvent ainsi malgré eux, & celui qui admet des miasmes aëriens, & celui qui reconnoît la force du frein qui les arrêre à la barrière. C'est ainsi qu'on a vû, un million de fois, pour le bonheur du genre humain, tandis qu'on disputoit encore dans les écoles, sur

l'infection de l'air & l'impossibilité de s'en défendre, les Souverains, les Magistrats, publier des ordonnances, prendre des précautions contre les contagions, les faire cesser subitement, & démontrer, par un seul acte, & l'impuissance de l'air dans ce cas & la futilité de tous les ar-

gumens contre l'expérience.

On pourroit citer, par milliers, des preuves de ces sortes de faits; mais ils sont trop connus. Ne vient-on pas de voir, tout récemment, dans la derniere guerre de Pologne, où les Turcs avoient apporté la peste, le Souverain de cette contrée, au moyen d'une Ordonnance donnée à tems, d'un fossé creusé profondément & garni d'un cordon de troupes, &c. opposer une barriere invincible au sléau, arrêter ses progrès, & mettre en sûreté le reste de l'Europe; sans donner seulement le tems aux sçavants systématiques de raisonner, ou d'expliquer ce phénomène.

Mais, puisqu'il faut encore raisons ner & disputer, une sois pour toutes, sur la maniere dont la petite vérole se communique; essayons de prouver qu'aucun sait, aucune observation, rien n'autorise à penser que cette maladie puisse se transmettre par la voie de l'air, & qu'au contraire, toutes les observations, tous les saits, toutes les expériences se réunissent pour prouver qu'elle ne se communique pas par cette voie.

Il semble qu'on seroit en droit de demander aux partisans de l'air varioleux, quelque fait, quelque exemple qui prouve leur assertion, ou du moins qui la rende vraisemblable. Mais ils ne citent rien; ils ne produisent aucun fait, aucune observation claire. Ils partent d'une simple hypothèse pour combattre des faits; & ils se fondent, par analogie, sur la division, sur l'expansibilité physique des corps; sur la fétidité, la malignité de certaines vapeurs; com-

me si, en bonne logique, on étoit en droit de conclure, que parce qu'il y a dans la nature des corps pernicieux ou fétides, très-expansibles dans l'atmosphere, les levains de la petite vérole devoient être de même, & donner ainsi la maladie.

Mais il sera aisé de prouver que ses vrais levains ne se volatilisent jamais; que s'ils se volatilisoient, ils perdroient bientôt toute leur activité, et que si malheureusement ils ne la perdoient pas, leur action seroit toujours mortelle: qu'ainsi, de quelque maniere qu'on les considere; ou ils n'existent pas dans l'air; ou en supposant qu'ils y existent, ils ne doivent rien produire ou produire la mort; deux extrémités opposées dont on peut démontrer la réalité, dans une supposition gratuite à côté de laquelle est la vérité.

On ne peut juger des qualités d'une vapeur quelconque, qu'on soupçonne être dangereuse, que par ses effets ou par sa nature. Que nous apprend l'expérience au sujet de toutes les odeurs ou vapeurs nuisibles?

Les observations les plus réfléchies, les expériences les mieux faites ont appris que toutes les fois que l'air ou la vapeur qui se dégage d'un corps en fermentation putride ou spiritueuse, ou de certains minéraux en feu, se trouvoit enchaîné dans un autre corps, ou renfermé dans un lieu peu spacieux, sans aucune communication libre avec celui de l'atmosphere, ou sans mouvement, & qu'il étoit enfuite reçu, même long-tems après, dans les poumons d'un animal quelconque; cet air lui causoit subitement la mort, ou une asphyxie, ou quelque affection subite à peu près semblable, telle qu'une foiblesse, une syncope, des mouvemens convulsis, &c. &c. C'est ainsi qu'on a vu plusieurs fois des personnes se trouver mal, mourir même à l'ouverture d'un cadavre en putréfaction,

comme on l'a observé à Valenciennes, il y a quelques années; d'autres,
en desséchant des marais, en faisant
des fouilles, en labourant des terres (1), en creusant des puits, des
canaux, dans les galleries des mines;
ensin, d'autres en respirant la vapeur
du souffre, du charbon allumés,
celle de toutes les mophètes artificielles, naturelles, &c. Il y a une
infinité d'exemples de ce genre;
qu'est-ce qu'ils prouvent? si non que
l'air, dans la condition susdite seulement, peut devenir très-perni-

d'un fait arrivé à Canify, qui mérite d'être remarqué, il a été rapporté dans un Mémoire de M. Bourgelat. » Un Laboureur dirigeant sa charrue sur un des trous qui rensermoit un cadavre, un de ses chevaux y entre jusqu'au ventre; il se hâte pour le dégager de couper les traits, mais ce Laboureur tombe aussi-têt mort sur la place; un autre Laboureur accourt pour le secourir, & essuie le même sort; un troisieme, ensin, en a resté comme inanimé pendant trois jours, & il est mort ensin ». On trouve beaucoup d'exemples de faits semblables dans les Auteurs.

cieux, & qu'il l'est en esset; mais que le mal qui en résulte, toujours le même, n'a rien de commun ni avec la cause qui l'a rendu tel, ni avec la maladie qui peut avoir donné lieu à la putréfaction d'un corps animal, ou au dégagement de cet air.

Le cadavre de la femme qu'on ouvrit à Valenciennes, & qui étoit morte d'une maladie vénérienne, ne produisit sur ceux qui en éprouverent les sunestes effets, ni peste, ni petite vérole, ni mal vénérien, mais une asphyxie subite qui devint mortelle.

Une mophète pernicieuse peut donc se former dans le corps animal, sans qu'elle participe en rien de la nature de la maladie qui lui a donné lieu.

Qu'un homme meure d'un coup de pistolet, d'une sièvre maligne, de la rage ou de la petite vérole; si son corps est livré à la putréfaction, qu'aucune circonstance ne donne issue à l'air qui se dégage, & qu'on le respire ensuite tout à coup, en ouvrant sans précaution, le lieu où il étoit enseveli, l'effet sera toujours le même, c'est-à-dire, un mal subit, une privation de sentiment & de mouvement, une extinction de la flamme vitale, qui ne sera, ni rage, ni sièvre maligne, ni coup de pistolet, ni petite vérole, mais une affection subite qui différe autant, dans l'histoire des maladies, de ce qu'on appelle rage, sièvre maligne ou petite vérole, que le chardon différe du chêne dans l'histoire des plantes. C'est une vérité incontestable, & que l'expérience a confirmé toutes les fois que les hommes ont malheureusement éprouvé l'action de ces sortes de vapeurs.

Il est donc essentiel de ne pas tout consondre, & l'asphyxie avec la petite vérole, & le grain inodore qui la produit avec une vapeur qui cause toute autre maladie. Les essets des vapeurs même les plus pernicieuses ne prouvent donc pas, jusqu'ici, que

les vrais principes des maladies contagieuses s'exaltent. Parce que le produit de la putréfaction peut être mortel, on n'est donc pas en droit de conclure que la maladie que l'individu éprouvoit avant la destruction de ses parties, se volatilise de même. S'il étoit permis de conclure de cette maniere; de prendre ainsi les causes de la dissolution des corps pour leurs effers; on pourroit dire désormais, sans craindre d'être absurde, que puisque l'eau contenue dans le raisin ou le moût, produit, en fermentant dans la cuve, une vapeur mortelle, ce végétal doit être très-redoutable par ses vapeurs, ainsi que la craie, ou tout autre corps dont on tire, par son union avec des acides, un air fixe ou une vapeur nuisible quelconque.

Les effets des vapeurs, mêmes les plus dangereuses, ne fournissent donc aucune preuve qui puisse établir la volatilisation des principes des maladies. Reste à savoir si lorsque les

pants, si sensibles, comme dans les cas d'humeurs purulentes & sétides, d'exhalaisons putrides émanées du corps des malades, à l'air libre; on peut être fondé à penser que ces sortes d'émanations sont de vrais levains de maladies contagieuses.

Si l'on ne jugeoit du danger des contagions que par la fétidité des corpuscules élevés du corps des malades; si l'origine des maux contagieux dérivoit d'une pareille source; si la plus mauvaise odeur annonçoit toujours le plus grand danger; il s'ensuivroit que plus les corps seroient fétides, plus ils seroient pernicieux; que l'odeur, par exemple, d'une partie gangrénée, d'un cancer seroit très-dangereuse; que les cloaques, les égouts, les triperies, les boucheries, les manufactures des cordes à boyaux, &c. seroient autant de lieux pestilentiels; que tous les corps d'une odeur insuportable, tous les cadayres

des animaux, sans exception, qui se corrompent à l'air libre, le castoreum l'assa-fetida, &c. &c. seroient autant de mophétes, beaucoup plus à craindre que la bave, par exemple, du chien enragé qui n'a point d'odeur; que le venin de la vipere, qui est dans le même cas; que la boëte bien parfumée d'un Inoculateur; qu'une Vénus suspecte, artificieusement apprêtée. L'expérience journaliere ne détrompe que trop de cette erreur, en démontrant qu'il n'y a rien de plus dangereux dans la Nature, que ces corps inodores; que leur contact immédiat, leur insertion à la peau, ou leur déglutition sont mille fois plus à craindre que toutes ces exhalaisons fétides, prétendues pestilentielles, qui nous environnent de toutes parts, & avec lesquelles nous sommes obligés de vivre; qui ne produisent jamais, pour peu qu'elles soient libres, que le tourment de la membrane pituitaire, ou tout au plus des foiblesses momentanées sur les personnes sensibles & délicates, & jamais des maux contagieux.

La fétidité des odeurs n'est donc pas la vraie pierre-de-touche des virus les plus dangereux. Un corps peut être extrêmement fétide & très-innocent en même tems, comme un autre parfaitement inodore (& c'est le cas de tous les levains contagieux) & très-pernicieux en même tems. On ne peut donc rien conclure encore de cette fétidité ordinaire & innocente des corps, en faveur de l'exaltation des principes des maladies.

La nature de ces mêmes odeurs peut-elle autoriser à tirer d'autres conséquences? C'est ce qu'il faut examiner.

Il est reçu parmi les Chymistes & les Physiciens, que l'odeur fétide des corps ne dépend que des huiles exaltées par l'alkali volatil qui se dégage, & avec lequel elles se combinent pour former des produits savoneux très-volatils eux-mêmes, ou bien

d'un foie de soufre, formé dans ces mêmes corps, qui se perd enfin dans l'atmosphere ou s'y combine au point de n'avoir plus d'effet en très-peu de tems.

Outre les lumieres que nous donne la Chymie à leur égard, & qui attestent pour leur innocence; l'expérience ne nous apprend-elle pas, tous les jours, que ces sortes d'émanations sont parfaitement innocentes, pour peu qu'elles soient libres & qu'elles ne sauroient devenir dangereuses, qu'autant qu'elles font corps ou masse, ou qu'elles ont resté hermétiquement renfermées dans quelque lieu qui s'est opposé à leur liberté. C'est aussi dans ce cas qu'elles changent de nature, de nom & d'effet, & que la mophète ou le gaz qui n'existoit pas dans la premiere condition, peut se former dans celle-ci.

On distinguera vraisemblablement quelque jour, les différentes mophètes ou gaz; les mophètes végétales ou le produit de la fermentation vineuse, acéteuse & même putride des végétaux; les mophètes animales ou le produit de la chaleur des animaux; de la putréfaction de leurs parties; &c. les gaz ou mophètes mixtes, ou le produit des animaux & végétaux corrompus ensemble, &c. & enfin, les gaz ou mophètes minérales, ou le produit de l'eau putrésiée, des différens foies de soufre qui s'y forment, les effets du phlogistique, du soufre, des acides minéraux à nud &c. Mais de quelque maniere qu'on traite, qu'on examine tous ces gaz (qui sont autant de corps particuliers (1),

⁽¹⁾ Tous les gaz ou vapeurs méphitiques, font des corps particuliers, des masses fluides, qu'on distingue ordinairement à l'œil, à l'odorat, & quelquesois au goût. Elles s'annoncent toutes, soit par une couleur particuliere qui leur est propre, telle que la blanche, la rutilante, &c. soit par quelque chose d'âcre qui pique les yeux, ou de douceâtre à la bouche, ou de suffoquant, ou de nauséeux, ou de capiteux qu'on ne sauroit définir; soit ensin, par une odeur particuliere, qui est ou cadavéreuse,

ou leurs effets, qui sont des affections subites, très-différentes des maladies contagieuses, on n'y trouvera jamais le principe de la petite vérole, qu'il faudra toujours chercher ou sur la peau des malades, ou dans ses humeurs, ou sur quelque matiere sixe qui en est imbibée, ou dans la boëte des Inoculateurs.

Il y a plus: quelques pernicieuses que soient toutes les vapeurs méphitiques dont on vient de parler, qui tuent subitement tout ce qui se trouve exposé à leur action, les hommes, les animaux, la lumiere même qui s'éteint ou qui les enslamme; elles cessent de produire leur esset, qui est toujours aussi prompt que l'éclair, du moment qu'elles sont mises en liberté, ou qu'elles peuvent se combiner avec d'autres corps, soit avec l'air qui les environne, soit avec

ou de terre sépulchrale, ou vapide, ou vineuse; ou sulphureuse, &c.

tout autre fluide, soit avec les plantes en végétation qui les absorbent subitement; (ancienne opinion des peuples d'Asie (1) consirmée, de nos jours, par les expériences de l'ingénieux Priestley.) Elles se perdent alors & s'anéantissent tout-àcoup, de la même maniere que tous les corps les plus nuisibles de la Nature, qui deviennent nuls par leur liberté, leur combinaison ou leur extrême division dans l'eau, l'air ou le seu.

Ainsi, d'après les connoissances les plus certaines qu'on a sur les effets des substances animales les plus expansibles, si l'on vouloit former une conjecture sur les levains de la petite

⁽¹⁾ Presque toutes les villes d'Asie, sur-tout celles de l'Inde & de la Perse sont plantées de platanes, ce qui sorme non-seulement un trèsbel effet à cause de la beauté de cet arbre, mais contribue à la salubrité de l'air, suivant les Indiens. Voyez Amænitates exotica de Kæmpser, & la Relation des différentes espèces de Peste parmi les Orientaux, par M. l'Abbé Gaudereau.

vérole, les supposer volatils & de la nature de quelqu'une de ces odeurs ou vapeurs, ou ils ne produiroient rien, ou ils ne produiroient que des affections subites & l'instant d'après les anéantiroit.

Ce n'est donc pas dans un air fétide & libre, qui ne produit rien, ni dans un air méphitique qui ne produit que des convulsions, des foiblesses, l'asphyxie ou la mort, ou quelque chose de semblable, qu'il faut chercher le principe d'une maladie éruptive, inflammatoire, telle que la petite vérole. L'analogie ne prouve donc rien. Les effets ordinaires des vapeurs ainsi que leur nature, ne prouvent pas davantage. Si l'analogie, si l'expérience, si les faits ne prouvent rien en faveur de cette volatilité, pourquoi l'admettre, pourquoi la supposer? Il faut donc renoncer à cette idée.

Eh! plût à Dieu, que les virus contagieux ne fussent que des êtres

volatils, qu'il n'y en eût que de semblables à redouter & à combattre; ils ne seroient pas plutôt élevés, que leur extrême division les annihileroit : pour les dissiper, il ne faudroit qu'ouvrir les portes & les fenêtres. Mais malheureusement, ils ne sont que trop fixes, & l'expérience a prouvé que la communication de la maladie a également lieu, à l'air le plus pur, le plus renouvellé, dans l'atmosphere la plus saine. N'a-t-on pas vu, dans le tems que quelques personnes de l'art, livrées à des pratiques nouvelles & extraordinaires, exposoient leurs malades au grand air, la petite vérole se communiquer de même. Celle de Madame la Comtesse de Vierville, par exemple, se communiqua-t-elle moins à toutes les personnes de sa maison; lorsque cette illustre victime des nouveautés hardies, mourant de froid & de douleur, expira sur un fauteuil, auprès d'une fenêtre ouverte.

Le contact des matieres fixes, leur insertion ou leur déglutition, est donc ce qu'il y a de seul redoutable pour la contagion dans cette maladie.

C'est envain qu'on objecteroit qu'une personne, étant entrée dans la chambre d'un malade, fut saisse tout-à-coup, se trouva mal & fut attaquée subitement de la petite vérole. On soutient, si cela est arrivé, que cette affection subite, effet d'un air peut être trop renfermé (ce qui pouvoit également arriver dans toute autre maladie) ou bien l'effet de la peur, du saisssement dans une personne sensible, n'avoit rien de commun avec la petite vérole. 1°. Parce que depuis qu'on observe cette maladie, elle ne s'est jamais déclarée; le même instant, le même jour, ni même le lendemain de celui où l'on en avoit reçu la premiere impression. 2°. Parce que les levains contagieux, tous soumis à des loix constantes & connues, ne peuvent agir, avoir des

dissous par nos humeurs, & que cette dissolution, à l'égard de ceux de la petite vérole, n'est point l'affaire d'une minute. 3°. Que si le phénomène en question a été jamais observé, cette affection subite, indépendante du principe de la petite vérole, a pû se rencontrer dans la circonstance précise du développement du virus varioleux déja reçu depuis quatre ou cinq jours, & en imposer alors pour un esset contagieux de la part de l'air.

Mais ce qui devroit bien dissiper tous les doutes sur la communication de la petite vérole, par la voie de l'air; c'est qu'en admettant même le virus de cette maladie exalté & capable d'agir sur les poumons, par la voie ordinaire de la respiration; il surviendroit constamment, un accident, qu'on n'observe point dans toutes les épidemies, c'est que la maladie seroit presque toujours mortelle; puisque, suivant la loi commune

à toutes les maladies contagieuses & particuliere à celle-ci, la partie la premiere attaquée est toujours la premiere enslammée, & que les poumons, qui seroient dans ce cas, ne pourroient manquer de rendre la petite vérole mortelle (1).

On pourroit donc déja statuer que l'inoculation soit artificielle, soit naturelle de cette maladie, ne sauroit jamais s'exercer, sans le plus grand danger, par la voie de l'air ou de la respiration ordinaire. Aussi, cette espèce d'inoculation n'a-t-elle eu jamais lieu.

Pour la prouver, ce seroit encore envain que les partisans de l'air vario-

⁽¹⁾ On sait que toutes les sois qu'il se fait, un transport, une métastase d'humeur vario-leuse sur cet organe, que le malade tousse & crache le sang dans ce cas, ou respite avec peine & précipitamment; c'est un état désespéré; & on trouve, après la mort, la cavité de la poitrine farcie de pustules de petite vérole, ou bien des tubercules en suppuration, lorsqu'elle a fini par une phtysie pulmonaire; ce qui arrive quelquesois.

(33)

leux citeroient l'inoculation olfactive ou nasale, à la maniere des Chinois, & l'expérience saite à Londres sur des criminels inoculés par le nez, avec la poudre de petite vérole, &c. Ils n'ont pas sait attention que cette poudre, dans aucune de ces expériences, ne pénètre jamais dans la poitrine, qu'elle est toujours portée dans l'intérieur du nez où elle s'arrête, aussi méchaniquement (1) que tous les levains qu'on insére ou qu'on

BS

⁽¹⁾ On doit bien distinguer l'action par laquelle on respire sans effort & presque toujours la bouche ouverte, de celle par laquelle on reniffle, par exemple, une poudre comme dans le cas fusdit. La premiere de ces actions est douce, tranquille, s'exécute d'une maniere presque insensible, en déterminant l'air à enrrer sans effort dans la poitrine, par une ouverture grande & libre; l'autre est une action forcée, brusque, qui ne peut s'exécuter qu'avec peine, la bouche ouverte, & qui détermine un courant d'air à porter précipitamment & méchaniquement dans les narines, les poudres ou autres matieres qui sont à sa rencontre & qui s'y trouvent retenues, foit par la mucofité du nez qui les embarasse, soit par l'étroitesse du

applique à la peau, & que le principal ravage de la part de la petite vérole, dans ce cas, s'exerce toujours fur la membrane pituitaire, ce qui rend cette espèce d'inoculation trèsmeurtrière.

D'où on peut conclure que jusqu'ici aucun fait, aucune expérience, l'analogie même, aucune raison, rien n'invite à penser, ni que les levains de la petite vérole puissent se volatiliser, ni que la maladie puisse se communiquer par la voie de l'air. Les faits suivants vont achever de nous en convaincre.

passage qui les arrête. Telle est l'action par la quelle on prend une prise de tabac. L'une est une action naturelle qui porte l'air & les corps aqueux volatils & dissous par ce fluide, dans la poitrine; l'autre est une action brusque qui porte rapidement une poudre ou tout corps pulvérisé dans les narines.

Premier fait authentique, qui prouve que la petite vérole ne se communique point par la voie de l'air.

Du moment que la petite vérole du feu Roi, Louis XV, fut déclarée (c'étoit le 26 Avril 1774,) il y eut ordre à la Cour de ne laisser approcher de sa personne aucun Prince ou Princesse de la famille Royale; mais leurs Altesses Royales, Mesdames Adélaide, Victoire & Sophie, donnerent l'exemple d'une piété filiale bien rare, en bravant le danger. Ces Augustes Princesses franchirent la barriere qui les séparoit du Monarque leur pere. Le reste de la famille Royale étoit dans le Château, & Madame Louise aux Carmélites, à Saint Denis. Qu'arriva-t-il? Il n'y eut de toute la famille Royale, que les trois Princesses qui s'étoient exposées au

danger de la contagion, qui prirent la maladie; quoique celle du feu Roi fût du plus mauvais caractère, la plus contagieuse possible, quoique la putréfaction des humeurs fût au plus haut degré, quoique les autres Princes & Princesses fussent dans le Château, pour ainsi dire, dans le même air, dans l'âge le plus tendre & le plus susceptible de l'impression de la maladie. Mais les mesures surent si bien prises, la communication entre le feu Roi, ou ce qui l'entouroit, & les jeunes Princes & Princesses qu'on vouloit préserver, tellement interceptée, toutes les occasions de contact des matieres suspectes si bien évitées, qu'on vint à bout de les en garantir, malgré toutes les émanations du corps prétendues varioleuses, qui sembloient devoir tout infecter dans le Château.

Second fait qui prouve qu'en prenant des précautions contre la contagion, la petite vérole ne se communique point aux environs, par la voie de l'air.

L'inoculation d'une partie de la famille Royale, pratiquée au Château de Marly, peu de tems après la mort du feu Roi, offre encore une preuve authentique de ce qu'on avance. Cette opération eut son effet sur les Princes & Princesses qui y furent soumis, sans que leur maladie se communiquât dans le village de Marly, par les sages précautions qu'on prit; quoiqu'on sache que toutes les fois qu'on les néglige, l'inoculation est un moyen certain de porter la contagion dans tous les lieux où elle n'est pas. Mesdames Clotilde & Elizabeth qui ne furent point inoculées, ni exposées à la contagion; ainsi que Madame Louise furent également à l'abri de la maladie.

L'évènement observé dans la famille Royale, prouve donc: 10. que lorsqu'on s'expose au contact immédiat, qu'on soigne un malade de près sans précaution, on court le plus grand risque de prendre sa maladie, même dans un âge un peu avancé: 20. qu'avec de l'attention, des précautions, on peut s'en mettre à couvert dans l'âge le plus tendre & en respirant pour ainsi dire, le même air: 30. qu'avec ces mêmes attentions, on garantit non-seulement ceux qu'on cherche à préserver directement, mais tout ce qui environne les malades. Premiere facilité pour s'en défendre.

Troisieme fait qui prouve que l'air ne communique point la petite vérole.

AYANT été appellé en 1764; dans la province de Languedoc, dans une maison où il y avoit deux enfans attaqués de la petite vérole, & le pere m'ayant représenté qu'obligé d'élever des vers à soie (c'étoit la saison) il avoit le plus grand intérêt de préserver de cette maladie les six autres enfans qu'il avoit, (notez que toute la famille couchoit dans la même chambre, à cause des vers à soie qui la mettoient ainsi à l'étroit) je ne vis d'autre expédient que de lui conseiller de séparer les malades des sains, au moyen d'une espèce de barriere faite de planches, & de les empêcher de se toucher, ce qu'il exécuta sur le champ. On fit observer, en même tems à la mere, de se laver les mains avec un mêlange d'eau &

de vinaigre, d'avoir le soin de porter un tablier de toile qu'elle laisseroit dans la partie de la chambre des malades, & de prendre garde au linge qui leur auroit servi. Ces précautions si simples furent si bien observées, & réussirent au point que le pere eut la satisfaction de voir ses six autres enfans entiérement préservés de la maladie, quoique dans la même chambre & dans le même air.

Quatrieme fait, qui prouve que la petite vérole ne se communique point par la voie de l'air.

Convaince enfin par le raisonnement & par une infinité de faits & d'observations que l'air ne communique jamais la petite vérole; je voulus en avoir une conviction encore plus parfaite. Pour cet effet, je sis au mois de Novembre 1775, l'expérience suivante, mais avec tou.

tes les précautions possibles. Ayant pris un ballon de verre armé de son robinet, qui contenoit environ neuf pintes de fluide, & l'ayant purgé d'air à la machine pneumatique, je le fis porter à l'Hôtel-Dieu de Paris, dans la salle de S. François, où sont les malades de petite vérole, & là, en présence de M. Dumas, Chirurgien gagnant maîtrise, d'une sœur & de quelqu'autres personnes, je remplis ce ballon, presqu'à bouche d'un agonisant, de l'air de cette maladie. Une Dame qui avoit trois enfans hors de Paris, entourés de petite vérole, & qu'elle vouloit mettre, disoit-elle, dans le mauvais air, facilita l'expérience; ces enfans respirerent cet air, & il n'en a résulté depuis le mois de Novembre, ni maladie, ni le moindre accident.

Tous les faits se réunissent donc pour établir cette vérité consolante, qu'il n'y a point de mauvais air ou d'air impregné de petite vérole; que l'étoit, ils n'étoient fondés ni sur l'analogie, ni sur les faits, ni sur l'expérience, ni sur l'observation.

Après avoir prouvé, dans différens écrits qu'il n'y a point de germe inné de petite vérole (1), point de tribut à payer pour une maladie accidentelle & contagieuse, telle que celle-ci, point de mauvais air; il nous reste à démontrer, que puisqu'on a trouvé le moyen de faire germer la maladie à volonté, on a trouvé le véritable germe qui la produit; & par une suite naturelle de ce principe, un acheminement aux moyens capables d'empêcher sa reproduction. Mais pour mettre cette vérité simple (nam simplex semper veri sigil-

⁽¹⁾ Quoi qu'on ait observé qu'une semme qui vit avec un homme qui a cette maladie, puisse mettre au monde un enfant qui en est tout couvert, sans l'éprouver elle-même. Voyez Vanswieten Commentaria in Boerrh. Aphorism. Tome V.

lum) dans tout son jour, & en tirer le parti le plus avantageux; tâchons de développer la marche constante de la maladie, ses véhicules les plus familiers, les causes les plus ordinaires des épidémies; asin que cette découverte étayée de faits aussi frappans, aussi remarquables que les précédens, puisse nous conduire ensin à l'heureuse conviction de la possibilité & de la facilité de nous délivrer entiérement du plus cruel séau.





SECTION II.

Etat ordinaire des villes & des villages, à l'égard de la petite vérole, prouvé par des certificats authentiques.

Un homme qui ne seroit jamais sorti de Paris, n'auroit pas une idée juste de ce qui se passe en Province, relativement à la petite vérole. Paris est si grand, que cette maladie est presque toujours dans quelque quartier (sur-tout aujourd'hui). Mais si cet habitant de la Capitale se transporte dans les provinces, il est tout étonné de parcourir des espaces immenses, de traverser quelquesois des milliers de paroisses, de villes ou de villages, sans entendre parler de la petite vérole. S'il interroge les habi-

tans de la campagne, l'un lui dit qu'il y a six ans qu'il ne l'a vue dans son village, l'autre huit dans le sien, un autre dix, un autre vingt, & ainsi des autres. La petite vérole n'est donc pas partout. Elle n'attaque donc pas à la fois, ni toutes les villes, ni tous les villages, ni toujours quelqu'un de leurs habitans. Il y a donc des lieux entiérement exempts de cette maladie, des intervalles de tems entiérement libres. S'il s'agissoit donc de se précautionner généralement en France contre la petite vérole, il ne seroit pas nécessaire d'agir partout, de causer un mouvement général, comme on a dit. Seconde facilité pour s'en défendre.

Semblable au feu qui prend dans une forêt & se communique de proche en proche, la petite vérole pénètre de même & se communique dans toutes les villes, villages & bourgs, toutes les fois qu'une cir-

constance quelconque y apporte une étincelle de ce seu qui embrase les corps; & comme la communication parmi les habitans de toutes les campagnes est très-intime & presque inévitable dans nos mœurs & nos préjugés, il arrive que lorsque la petite vérole prend dans un coin d'une ville ou d'un village, elle y devient en très-peu de tems générale, & ravage tout; telle est sa marche constante & journaliere.

Comment se peut-il qu'une observation si familiere, dont l'expérience a rendu les hommes tant de sois témoins (vérité qu'on peut porter jusqu'à l'évidence, à la démonstration la plus rigoureuse) n'ait pas frappé les hommes; & si elle les a frappés, comment imaginer qu'il n'y ait eu jusqu'ici aucun règlement de police, aucun mouvement d'humanité, pour arrêter les progrès d'un pareil incendie: & s'il est plus facile d'arrêter

ses progrès que celui même du feu; comme on va le prouver; à quoi servent toutes les lumieres du siècle, toutes les nouvelles inventions dans les arts & les sciences, tout ce recueil d'observations météorologiques, tout ce vain étalage de science & d'érudition; si tandis que je raisonne & me perds dans un océan d'hypothèses & de conjectures, dans des idées vagues & absurdes de germes innés, de tributs à payer, d'arrêts irrévocables, de fatalités aveugles, de gourmes & de mauvais air, &c. une affreuse contagion m'enlève subitement femme, enfans, freres, sœurs, &c. ou les défigure, & ne me laisse que le désespoir pour toute consolation? De qu'elle indignation n'a-t-on pas le droit d'être saisi, d'avoir vû des enthousiastes, amis prétendus de l'humanité, rester dans le silence ou le mépris, entendre de sang froid ou chercher à rendre odieux celui qui leur démontroit ces

vérités utiles? Ne valoient - elles pas la peine ou d'être combattues, ou d'être réfutées, ou d'avoir un effet? A quel reproche ne s'exposent pas ceux, qui ayant assez de lumieres pour éclairer les autres, les laissent dans l'inaction à cet égard? Lorsqu'il s'agit de consoler ou de sauver l'humanité, l'objet n'est-il pas assez important?

Mais de peur qu'on prenne pour un délire, un mouvement d'humanité & l'effet d'une conviction intérieure, pour une déclamation outrée; prouvons que la petite vérole ne prend jamais que comme le feu; qu'elle ne tombe jamais des nues sur plusieurs têtes à la fois; qu'elle en attaque d'abord une ou deux, dans tous les endroits où elle pénètre, se communique de proche en proche, de maison en maison, de quartier en quartier, à la maniere de toutes les autres contagions rapides & connues, & que toutes les fois qu'on s'est

s'est avisé de se précautionner contre elle, au commencement d'une attaque, soit par prudence ou autrement, on est toujours venu à bout d'arrêter ses progrès.

Et pour démontrer, dabord, que cette maladie, étrangere à notre climat, ne s'y soutient qu'en roulant ainsi alternativement & successivement d'une année, d'une saison, d'une ville, d'un quartier, d'un individu à l'autre par communication: examinons d'abord ce qui se passe en Europe, sur-tout en France, relativement à ce sléau.

Qu'on prenne la France méridionale, septentrionale, moyenne si l'on veut, ou les deux extrémités de l'Europe pour exemple, on se convaincra partout que les attaques de petite vérole ne suivent jamais d'ordre, aucun période sixe; parce que tout ce qui est accidentel, tout ce qui dépend des circonstances du hazard, n'a jamais été sujet à l'ordre.

Tel village a été six années entieres à l'abri du fléau, une autrefois il en a été dix: tel autre n'a été que trois ans; celui-ci a eu quinze années de libres, &c. Mais dans cette irrégularité même, il y a des différences dans la durée des intervalles libres, relatives aux climats, à la position des lieux, aux mœurs des habitans, &c. A circonstances égales, par exemple, une Isle, sur-tout d'une petite étendue, y est moins exposée que le Continent, à cause de l'eau qui l'environne, espèce de barriere naturelle qui diminue le nombre des occasions dans le commerce, la communication & la contagion.

Georges Cleghorn, dans son Traité des Maladies Epidémiques de Minorque, où il avoit pratiqué la Médecine pendant long-tems, sait remarquer que depuis l'année 1725, jusqu'en 1742, on n'y observa point de petite vérole; qu'en 1742 elle y fut communiquée, que toutes les maisons alors en furent attaquées l'une après l'autre, & qu'en 1745, au mois de Décembre, elle y fut apportée de nouveau par un vaisseau de Sa Majesté Britanique qui revenoit de Constantinople; ce qui fait dire à cet Auteur, qu'à Minorque, la petite vérole n'a d'autre cause que la contagion. On a fait voir, dans l'histoire de cette maladie, qu'elle n'en a jamais eu d'autre dans tous les pays d'Europe, & que dans les Isles du Nord, où le froid retarde toujours les progrès de toutes les contagions, les intervalles libres de petite vérole y étoient beaucoup plus considérables que dans les pays méridionaux. Ainsi, tandis qu'un des plus longs intervalles observés dans les pays chauds, a été de dixsept années à Minorque, ceux du Groenland, des isles de Ferroé, &c. sont ordinairement de trente, quarante ou cinquante années de suite. D'où l'on peut conclure qu'à circonstances égales, il seroit beaucoup plus aisé de se garantir de cette maladie dans les pays froids ou tempérés, tels que le nôtre, que dans les climats chauds. Troisieme facilité pour s'en désendre.

Pour peu qu'on fût curieux de connoître, en France, la marche de la petite vérole, l'état actuel des villes & des villages à cet égard, on pourroit facilement se procurer le tableau annuel du nombre des malades, des morts, de lieux attaqués, soit par la voie de MM. les Intendans de province, soit par celle des Curés. Cette précaution même seroit nécessaire dans le système des précautions, pour avoir des tables de comparaison, & juger de la mortalité de chaque année. Mais il paroît qu'on n'est curieux de connoître ni la vérité, ni la maladie, ni les moyens de s'en défendre. En attendant que quelque heureux génie, quelque bienfaiteur du genre humain essaie d'aller à son secours; rendons compte au

public de nos recherches: elles poutront peut-être servir à faire connoître au moins la marche constante de la maladie dans les provinces, & donneront une idée juste des causes qui la font renaître & la perpétuent sans cesse dans nos climats.

Des informations prises dans les dissérentes parties du Royaume, il résulte qu'il y a ordinairement, en France, en tout tems, les trois quarts au moins des habitations exemptes de petite vérole, & environ neuf cent quatre - vingt - dix - neuf milliemes des habitans toujours à couvert du stéau.

Cet état de délivrance pour un pays tempéré, tel que le nôtre, n'est ni extraordinaire, ni nouveau : depuis la premiere irruption de la maladie en Europe, il a toujours existé, mais malheureusement, on n'y a pas pris garde : c'est le cas de toutes les villes, de toutes les campagnes, où l'on apporte quelque maladie pes-

tilentielle; lorsqu'elles en sont délivrées, elles restent ainsi jusqu'à ce que des circonstances nouvelles y ramènent la même contagion. Tel est l'état de toutes les villes & campagnes d'Europe à l'égard de la petite vérole.

On feroit un très-gros volume, si l'on vouloit publier tous les certificats qui constatent cette vérité: les bornes d'un Mémoire ne nous le permettent point; & d'ailleurs ces choses sont si notoires, si connues, d'une évidence si palpable, qu'il suffiroit presque de les indiquer. Il n'y a ni ville, ni village en province qui n'en offre quelque exemple. Mais pour satisfaire le public, on va lui mettre sous les yeux plusieurs certificats levés dans différentes provinces de France, sur-tout aux deux extrémités, qui le mettront au fait de ce qui s'y passe habituellement.

Voici une partie de ceux qu'on recevoit en 1770, du Languedoc, province où la maladie est très-fréquente. Les villes ou villages qui les ont fournis, sont à deux ou trois lieues environ de distance l'un de l'autre, entourés de petits hameaux & d'autres villages intermédiaires, à un quart, demi-quart de lieue l'un de l'autre, qui forment comme autant de branches de communication entre les lieux principaux.

Saint Hyppolite, 2770.

» Aujourd'hui, 9 Mars 1770, la La petite » petite vérole n'est point dans notre St. Hyppoli-» ville de St. Hyppolite, diocese te en 1763.

" d'Alais; elle n'y a pas même été

" depuis 7 ans, en foi de quoi nous

" avons signé le présent certificat.

" Donné à St. Hyppolite le même

» jour & an que dessus.

" Signés, MAURY DE LA PEYRADE, premier Consul: SABBATIER, Consul. MALDEME, Consul.

Anduze, 2770.

Elle est à Anduze, à deux lieues de St. Hyppolite, en 1763.

"Aujourd'hui, 6 Janvier 1770, "la petite vérole n'est point dans "notre ville d'Anduze, diocese d'A-"lais, en Languedoc: on ne l'a pas "vue du tout depuis 6 ans & demi, "en foi de quoi nous avons signé le

» en foi de quoi nous avons signé le

» présent certificat. A Anduze, ledit

» jour & an que dessus.

"Signés, CAMPREDON, Curé Ar"chi-Prêtre: Pelerin, premier Con"ful: Bernard, Consul: Gros,
"Consul.

Lezan, 1770.

A Lezan, "Aujourd'hui, 26 Janvier 1770, à une lieue d'Anduze & "la petite vérole n'est point dans de St. Hyppolite, en "notre Paroisse de Lezan, diocese de 1765.

"Nîmes en Languedoc: on ne l'a "pas vue depuis le mois de Novem-" bre 1764; en soi de quoi nous "avons signé le présent certificat.

"A Lezan, ledit jour que dessus.

"Signé, Valere, premier Con"sful, Maître en Chirurgie.

Canaules, 1770.

"Nous, Consuls de la Commu- Elle est à mauté de Canaules, au diocese de près d'Andu"Nîmes, dans la province de Langue- ze & de Lezan, en 1765.

"doc, certisions que la petite vérole
"n'a pas été dans ladite Commu"nauté depuis l'année 1765, époque
"juste de la derniere attaque; en
"soi de quoi nous avons expédié le
"présent certisicat. A Canaules, ce
"22 Février 1770.

"Signés, Julien, Chirurgien, Juré "& premier Consul: Fontaine, "Consul.

Saint Jean - de - Gardonengue, 1769.

"Aujourd'hni, 30 Décembre 1769, ASt. Jean " la petite vérole n'est point dans de Gardonnenque, près " cette ville & Communauté de St. d'Anduze & " Jean - de - Gardonenque, qui est les, en 1766. " composée d'environ 4000 ames, si-" tuée au diocese d'Alais, en Langue» doc: on ne l'a pas vue depuis envi-» ron quatre années, & elle y étoit » au mois d'Août 1766, en foi de » quoi nous avons signé le présent. » A St. Jean de Gardonenque, ledit » jour.

» Signés, BONNARD, premier Con-» sul: Mourgue, Prêtre & Curé.

Des certificats qu'on vient de lire, & des notes marginales, on peut conclure deux choses: la premiere que les villes sont plusieurs années de suite entierement à l'abri de la petite vérole, & la seconde que lorsqu'elle pénètre dans un canton, elle s'y répand généralement, en se communiquant de proche en proche, aux villes & villages voisins.

En suivant sa progression autant qu'on le peut, ici, il est très-vraisemblable, par exemple, qu'Anduze, en 1763, la reçut de St. Hyppolite, qui n'en est qu'à deux lieues, ou bien de quelque village intermédiaire; que Lezan la reçut d'Anduze, Canaules de Lezan, St. Jean de Gardonenque du même village, &c.

Il y a quelquefois des lieux intermédiaires qui échappent à ses attaques, sur-tout lorsqu'ils sont isolés, éloignés des grandes routes. Dursort, par exemple, village à une lieue de St. Hyppolite & d'Anduze, qui est dans ce cas, sur plus heureux que ces villes, lors de l'attaque de 1763, 1764 & 1765. La petite vérole n'y pénétra pas du tout, comme le certificat suivant le prouve.

Durfort, 1770.

» Aujourd'hui, 12 Février 1770, Elle est à » la petite vérole n'est point dans no- 1760.

» tre Paroisse de Durfort, diocese

" d'Alais, en Languedoc; on ne l'a

» point vue depuis 10 ans, en foi de

» quoi nous avons signé le présent

» certificat.

» FAYAS, premier Consul: MAR-

> TIN, Maître en Chirurgie, premier » Juré.

Les villes & villages de la partie moyenne de la France offrent les mêmes phénomenes : en voici des exemples tirés du Poitou.

Bourneau, 2776.

Bourneau » Je soussigné, Prieur-Curé de » Bourneau, certisse à qui il appar» tiendra, que depuis le mois de
» Février de l'année 1773, il n'a paru
» aucun vestige de la petite vérole
» dans l'étendue de cette Paroisse;
» en soi de quoi j'ai délivré le pré» sen certisscat, pour valoir ce que
» de raison. A Bourneau ce 20 Jan» vier 1776. Signé, Poupeau, Prê» tre Prieur de Bourneau.

Saint Philbert, 2775.

A St. Phil
» Je, Chirurgien Juré demeurant
bert.

» au Bourg & Paroisse de St. Phil
» bert du Poncharreau en Bas-Poitou,

» soussigné certifie à qui il appartien-

" dra, que depuis plus de 20 années » que j'exerce la Chirurgie tant dans » ladite Paroisse de St. Philbert qu'au-» tres circonvoisines, la petite vé-» role n'a point été généralement » épidémique dans le pays; que cette » maladie n'a de plus régné qu'alter-» nativement & à des intervalles de » trois, six, huit années & même » davantage dans les différens ha-» meaux desdites Paroisses, &c. ce » qui est à la connoissance de MM. » les Curés; en foi de quoi ils se » sont avec nous soussignés. A Saint " Philbert, le dixieme jour de Dé-» cembre 1775. VIOLLEAU, Chirur-» gien susdit : BIAILLE, Curé de St. "Philbert: BILL'AUD, Curé: » Boisseau, Curé de la Vineuze : " HABERT, Curé de la Jaudouiniere: " MEUNIER, Curé du Puy-Belléard, &c.

Talu, 2776.

" Je soussigné, certifie à qu'il ap- Au Talu; " partiendra, qu'il y a dix ans en- en 1766,

s viron que la petite vérole ou la » maladie vulgairement nommée la » picotte, n'a paru dans le bourg & » village de la Paroisse de Talu-sur-» Maine; en foi de quoi j'ai délivré » le présent, pour servir & valoir ce » que de raison. Au Talu, le 1 Jan-» vier 1776. Signé, Tocqué de LA » THYBAUDERIE, Prieur-Curé du Talu. "Nous, Jean-François-Joseph Mo-» reau, Ecuyer, Seigneur de la Gran-» ge, Conseiller du Roi, Lieutenant » Général, Civil & Criminel au Bail-" liage & Siége Royal de Vouvant, » séant à la Châtaigneraie, certifions » que la signature apposée au pied » du certificat ci-dessus, est celle du » sieur Tocqué, Prieur-Curé de la " Paroisse du Talu-sur-Maine, dio-» cese de Linon, à laquelle foi doit » être ajoutée, à l'effet de quoi nous » avons délivré le présent certificat. » Fait en notre Hôtel à la Châtai-" gneraie, le 17 Janvier 1776, signé, » MOREAU.

Le certificat suivant est encore plus remarquable par le détail des circonstances qui ont accompagné une épidémie de petite vérole à Montaigu, dans le Bas-Poitou. Il mérite d'autant plus de consiance, qu'il a été dressé par des personnes de l'art, éclairées, connues par leur réputation, & dont le témoignage ne sauroit être suspect.

Montaigu, 1776.

"Nous soussignés, HardouinA Montais

Aimé Thieriot, & Louis Richard, gu, en 1756, 1762, 1762, 1766, 1762, 1762, 1762, 1766, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1762, 1766, 1762,

» commença dans l'hiver de 1761 à

" 1762, & dura jusqu'à l'hiver sui-" vant où elle cessa entierement; la » troisieme de 1766 à 1767; & la » derniere de 1772 à 1773, depuis le-» quel tems il n'a paru aucune per-» sonne attaquée de la petite vérole, » tant dans notre ville que dans les » campagnes voisines; que l'épidémie » qui eut lieu en 1761, & qui a » été la plus considérable de toutes, » fut occasionnée par un soldat qui » entra à l'hopital de cette Ville, en » revenant de Morlaix en Bretagne, » où il avoit pris la petite vérole, » qui y étoit pour lors, & qu'il essuya » à l'hopital de notre Ville, où elle » parcourut très-régulierement les dif-" férens tems de sa marche jusqu'au " dessèchement des pustules; que dix " à douze jours après que ce soldat » fut guéri, nous nous apperçumes » que des enfans du fauxbourg Saint-» Jacques de cette Ville, où est situé » notre hopital, qui avoient été en-» tendre la messe dans la même salle

» où étoit le soldat pendant sa pe-» tite vérole, avoient contracté la » contagion variolique; que ces en-» fans ayant eu une éruption assez » abondante de petite vérole, d'au-» tres personnes qui communique-» rent avec eux la gagnerent, & " qu'insensiblement elle se répandit » dans toute la ville & dans toutes "les Paroisses circonvoisines, au » point que presque tous les enfans " & beaucoup d'adultes qui n'avoient " jamais eu cette maladie, la con-" tracterent, & enfin nous certi-" fions que dans l'intervalle de ces " différentes épidémies, nous n'avons » vu personne attaqué de petite vé-" role, & que le plus long inter-» valle de tems où il n'en ait paru » aucune a été de sept années en-» tieres; en foi de quoi nous nous " sommes soussignés. A Montaigu, " Bas-Poitou, ce 8 Janvier 1776. "THIERIOT, D. M. RICHARD, 30 D. M.

"Nous, Subdélégué au Département "de Montaigu, soussigné, certisions "que les signatures apposées au présent "certificat sont celles de MM. Thie-"riot & Richard, Médecins de cette "ville & que soi doit y être ajoutée. A "Montaigu, le 9 Janvier 1776. Signé, "Auvygnet.

Il est inutile de produire cent autres certificats qui annonceroient tous la même vérité, & des intervalles plus ou moins longs dans toutes les villes & villages du royaume; mais il n'est pas indifférent de savoir que cette observation est constante, & que plus on approche du Nord, plus la durée de ces intervalles est considérable; de façon que si en Languedoc & en Poitou leur terme moyen est de 5 à 6 ans, celui de Picardie, par exemple, sera de 8 à 9 : & en effet, il n'y a rien de si ordinaire que de voir, dans cette Province, une étendue de pays de 20, 30 lieues toute exempte de petite vérole, quelquefois depuis 9 ou 10 ans, & cela dans les saisons où elle régne ordinairement. Par exemple, au Printemps de 1774, il y avoit plus des trois quarts & demi des villes, villages, bourgs, &c. du diocese de Noyon entierement exempts de cette maladie. Voici quelque certificats qui le prouvent.

Saint Brisce de Gauchy.

"Je soussigné, Prêtre Curé de la La petite vérole est à Paroisse de St. Brisce de Gauchy, St. Brisce de Gauchy en diocese de Noyon, certisse que de- 17. "puis cinq ans & demi que je régis ladite Paroisse, je n'ai aucune connoissance que personne, soit enfans ou tout autre plus avancée en âge ait été attaquée de la petite vérole. Délivré à Gauchi le lundi de la Pen- tecôte, vingt-troisseme jour de Mai 1774.

" Signé, HADINGUE, Curé.

Oestres, 2774.

Elle est à "Aujourd'hui, 21 Mai 1774, la Oestres, en "petite vérole n'est point à Oestres, "ni au faubourg St. Nicaise, Pa"roisse du diocese de Noyon, Géné"ralité d'Amiens, l'un composé de "cinquante feux, l'autre de quatre"vingt-dix, & elle n'y a pas même "été depuis l'année 1765; en soi de "quoi j'ai donné le présent certificat.
"Fait à Oestres le même jour que "dessus.

» Signé, MAYEUX, Curé de St. » Nicaise & de St. Maurice.

Fayet, 1774.

» Je soussigné, Curé de Fayet;
Francelly, » Francelly, Salency en dépendans
Salency, en « au diocese de Noyon, Généralité
» d'Amiens, certifie à tous qu'il
» appartiendra, que depuis 22 ans,
» que je suis en possession de ladite
» Cure de Fayet, la petite vérole ne
» s'y est manisestée que deux sois, la

5, premiere en 1753, & fut fort meur-

" triere, la seconde en 1763, & ne

» fit presqu'aucun ravage, ce que je

» certifie véritable. Délivré audit Fayet

» le 20 Mai 1774.

» Signé, Dallongeville, Curé » de Fayet.

Magny-la-Fosse, Election de Saint Quentin 1774.

» Le Curé de ladite Paroisse, de- Elle est à puis 28 ans qu'il y est, connoît Magny-la-

» que la petite vérole s'y est répandue 1759 & 17674

" deux fois, la premiere en 1759,

» dans les mois de Juillet & d'Août,

" la seconde en 1767, en Mars &

» Avril. A Magny-la-Fosse, le 12

» Juin 1774.

Villers-Autereau 1774.

" Je soussigné Florisse Beauvent, A Villers", Maître Chirurgien - Juré de la Autereau, en

» ville de Cambrai, résident à Vil-

" lers-Autereau, certifie que la petite

» vérole n'a pas paru dans cette Pa-

» roisse depuis 10 ans. Fait à Villers.

» Autereau, ce 13 Mai 1774.

» Signé, F. L. BEAUVENT.

Bourg du Catelet 1774.

Elle estau "Nous soussignés Mayeur & Synbourg du "dic du bourg du Catelet, qui concatelet, en "tient environ cinq cent paroissiens, un tient environ cinq cent paroissiens, un teul ensant." certifions que pendant l'espace de "10 ans, la petite vérole n'a été "observée dans ce bourg qu'une seule "fois sur un ensant qui l'avoit ap-"portée de Baudegnies, village à 10 "lieues de ce bourg, où la maladie "régnoit alors, sans que la conta-"gion se soit communiquée à d'au"tres. Au Catelet, ce 29 Mai 1774"
"Signé WILLIAM MAYENT, Mar"chand, Syndic.

Guiscard 1774.

A Guiscard, Berlancourt, " card, ancien Doyen du Doyenné
Maucourt, " de Noyon, Bailly, Procureur-FisGoulancourt
Quinci, Min cal, Syndic, Chirurgien & autres
lancourt,
Bouchoir, " habitans de Guiscard; déclarons
Baynes,"

» que nous n'avons nulle connois-Rouvrel, Bi-» sance qu'il y ait actuellement, ni en 1764.

» qu'il y ait eu depuis plusieurs an-

» nées (depuis environ 10 ans)

» aucun malade de la petite vérole

» dans cette Paroisse de Guiscard,

" ni dans les hameaux, ou villages

» voisins, tels que Berlancourt, Gou-

" lancourt, Maucourt, Quinci, Mi-

» lancourt, Bouchoir, Tirlancourt,

"Baynes, Rouvrel, Bilancourt; ce

» que nous attestons véritable pour

" servir & valoir ce que de raison.

» A Guiscard, ce 6 Juin 1774.

» Signés, Mannier: Hannonet

" DE LA GRANGE, Avocat & Bailly:

» Bourgeois: LE Fevre, Notaire

» Royal: VINCENT: VILIN, Syndic:

» LE Roi, Chirurgien-Barbier, &c.

Fontaine - les - Clercs, ce 9 Juin 1774.

" J'ai l'honneur de répondre; A Fontai-" Monsieur, à la demande que vous en 1759. " m'avez faite, au sujet des enfans » qui ont la petite vérole dans ma » paroisse, depuis que j'y suis rési-» dent, je n'ai connoissance qu'elle » y ait régné qu'en 1759, où il y a » eu 50 ou 60 enfans d'attaqués. » J'ai l'honneur d'être, &c.

» Signé, F. DOYEN, Curé de Fon-» taine-les-Clercs.

On pourroit citer mille certificats à peu-près semblables, on croit que ceux-là suffisent.

Il en résulte: 1° que la petite vérole, constamment la même dans sa marche, n'attaque, en France, les villes & les cantons, que dans des ravages communs: 2° que les intervalles libres de cette maladie, sont quelquesois de 15 années de suite, comme on vient de le voir dans l'exemple de Fontaine-les-Clercs: 3° qu'en 1763 & 1764, elle ravageoit, en même tems, un grand nombre de villages, bourgs, hameaux voisins, dans le diocèse de Noyon, mais que depuis cette époque jusqu'en 1774, cette

cette maladie n'a point été observée du tout, dans aucun des lieux dénommés ci-dessus, à l'exception du bourg de Catelet, où elle a attaqué un enfant qui l'avoit apportée de Beaudegnies, & de Magny-la-Fosse où elle étoit en 1767: 4°. qu'il n'y a aucune différence, pour les Villes, entre la petite vérole & toute autre maladie pestilentielle & nouvelle qu'on y apporteroit pour la premiere fois : d'où il suit qu'à chaque attaque, elle doit être considérée comme un séau toujours nouveau pour nous, qui exige de la part des Magistrats, les mêmes précautions que toute autre maladie pestilentielle & nouvelle. Quatrieme facilité pour s'en défendre.

Quelque homme de bien (on en trouve) dira peut-être: » Vérisions les » faits! secourons une fois l'humanité!

Oui! me voici, qui que vous soyez, ames honnêtes, capables de tenir ce langage: ce n'est point la lumiere, ni la vérisication des saits que j'appréhende; c'est bien plutôt cet état de mort ou d'assoupissement dans lequel vous vivez, & dont vous ne pourrez peut-être vous tirer qu'à la faveur d'une petite vérole affreuse & meurtrière qui viendra, tout-à-coup, vous réveiller.

On vient de voir que, dans la province de France (le Languedoc) où la petite vérole fait les progrès les plus rapides, elle a quelquefois des intermissions de dix années. Voici un exemple de plus de trente ans dans la même province. Ce fait nous a été attesté par une personne on ne peut plus recommandable à tous égards. Voici sa lettre.

A Barre (Diocese de Mende) le 4 Mars 1770.

" J'aurois désiré, Monsieur, avec " bien de l'empressement, de trouver " dans ce coin du monde perdu, " quelque Médecin qui eût pû rem-" plir votre objet, concernant la pe-

» tite vérole; mais le seul Médecin » distingué & qui a même passé pour » fameux dans ce pays-ci, étoit M. » Rochevalier, à Maruejols, que » nous venons de perdre. Sa mort " laisse un vuide qui sera difficile à » remplir. Je me suis informé dans » mon petit particulier, de la durée » & des intervalles de cette maladie » dans les environs, & ce qui est à " remarquer, c'est que dans la partie " du Nord, sur la Lozere (monta-" gne du diocese de Mende, la plus " élevée, de 5 à 6 lieues de long, " & de trois à quatre de large) il » s'est passé 40 années sans qu'on " l'ait eue dans certains villages, » 20, 30 dans les autres, en général, » & que bien des gens de 70 ans ne " l'ont point encore eue, & d'autres " morts à 90 sans l'avoir jamais eûe; » ce qui me fait adhérer à votre sys-" tême; que cette maladie est une » peste contagieuse dans toute la » rigueur du terme; d'où je conclus

" qu'il seroit très-utile pour l'huma-" nité de trouver des moyens propres " & naturels pour l'en préserver. Ce " n'est pas la seule dangereuse qui " se soit introduite en Europe, &c. J'ai l'honneur d'être, &c. Le Baron DE BARRE.

Qu'on explique le fait comme on voudra; il restera toujours vrai que la petite vérole n'est pas encore connue; que des lieux isolés, presque inaccessibles, éloignés des grandes routes & des grandes villes, en sont préservés naturellement, au milieu de la France, pendant plus de quarante ans. D'où il suit qu'on ne devroit pas être surpris, aujourd'hui, qu'on propose des moyens pour se délivrer de cette espèce de lèpre, apportée d'Egypte, qui a fait tant de tort à l'Art & le désespoir de tant de familles, mais qu'on doit être dans le plus grand étonnement qu'on ne les ait pas employés plutôt. Si quelqu'un proposoit, je suppose,

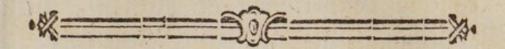
de détruire le mal vénérien en Europe, par des moyens politiques? C'est alors qu'on auroit raison de dire : » comment détruire une maladie hon-» teuse, chronique, dont l'aveu coûte " le plus à l'honnêteté, dont le soup-» con même allarme la pudeur; dont » la présence & l'existence sont si sou-" vent douteuses; dont le siege & » la retraite ordinaire sont des par-» ties dont l'examen est le plus diffi-» cile, dont une répugnance invinci-» ble défend souvent tout accès & » toute administration aux remèdes; » une maladie enfin à laquelle l'at-» trait le plus puissant de la nature » expose sans cesse les hommes? Il " n'y a qu'un préservatif assuré qui " puisse les en garantir, & ce préser-" vatif n'est pas encore trouvé.

Mais la petite vérole! Il n'y a pas de maladie au monde qui donne plus de facilités pour s'en défendre. Elle n'est ni chronique, ni permanente, ni secrete, ni honteuse; aucun attrait invincible n'invite l'homme à s'y livrer: la partie du corps qu'elle attaque spécialement & qui est la plus visible ne permet ni de la cacher, ni de la confondre avec une autre maladie, lorsqu'elle est déclarée : dans l'intervalle qu'elle met entre ses attaques, on a le tems de se reconnoître & de se précautionner contre de nouvelles : dans sa marche elle n'a qu'une maniere de se communiquer qui est connue; dans le choix qu'elle paroît faire de ses sujets, ce sont les êtres les plus foibles, les plus faciles à gouverner : elle n'a l'inconvénient, ni de la peste, proprement dite, ni de la lèpre, dont l'une jette l'allarme dans tous les esprits & les trouble, & l'autre exige des visites rigoureuses & une sagacité peu commune, mais dont on est venu à bout, néanmoins en France, de l'une & de l'autre, par la rigueur d'une police sage & soutenue. La petite vérole est la maladie la plus facile à connoître; la plus aisée à contenir, la plus visible, la plus meurtriere, une des plus à craindre; c'est la seule contre laquelle on ne se précautionne pas.

Les abus existent au milieu des villes les mieux policées : une imprudente mere promène son enfant dans ses bras, couvert de croûtes de petite vérole: elle le porte tantôt dans une église où elle s'arrête, tantôt dans une place publique où elle tend la main; un autre, dans le même état, introduit la contagion dans un collége; un troisieme joue avec tous les enfans d'une rue; un quatrieme est inoculé aux portes ou au sein d'une ville; un cinquieme porte la contagion dans un village où régnoit cidevant la santé, le bonheur & la paix; un sixieme imprudent porte le désespoir dans une maison; un septieme cause une épidémie; un huitieme devient l'auteur de la mort de son frere ou de son ami. Qui pourra jamais compter tous les maux que la négligence & l'aveuglement ont produits?

Mais ne rouvrons plus des plaies trop récentes! Ne déchirons pas les ames trop sensibles. Puisqu'il faut du mystère, du silence sur certains faits, sachons le garder; mais l'intérêt de l'humanité exige qu'on prévienne de nouveaux malheurs.





SECTION III.

Maniere dont la petite vérole pénètre dans les Villes, y devient générale par la négligence des habitans, ou cesse entierement par l'effet d'une bonne Police.

Les certificats, les exemples rapportés ci-dessus, n'ont fait qu'annoncer cette double vérité: 1° que les
attaques de petite vérole dans tous
les lieux, commencent toujours par
quelque cas fortuit, par un individu
ou deux, comme on l'a vu dans les
certificats produits par les Médecins
de Montaigu, par les habitans du
Catelet, &c. 2° qu'en prenant des
mesures pour en arrêter le cours, on
l'empêche toujours de s'étendre: pour
en convaincre le Lecteur, rapportons

ce que l'expérience & l'observation apprennent de plus positif à cet égard. Quelques faits pris au hazard dans les écrits d'un des plus célèbres & des plus véridiques Médecins de l'Europe, (M. Van-Swieten) vont fournir des preuves de la premiere vérité, & faire connoître les causes les plus ordinaires des épidémies.

Cet Auteur rapporte (dans ses Commentaires sur les Aphorismes de Boerhaave. Tom. V. pag. 19) qu'un enfant, âgé de six semaines, sut attaqué de la petite vérole, dont il mourut, dans une ville où il pratiquoit la Médecine, & dans laquelle on n'y observoit point alors de maladie semblable. Suivant l'usage du pays, on pare de fleurs le petit cadavre, & l'on invite tout le voisinage à le venir voir sur son lit de parade, exposé dans une grande chambre : chacun y accourt, mais peu de jours après, tous ceux qui l'avoient visité, & qui n'avoient pas eu la petite vérole, en furent attaqués.

Le même Auteur nous dit dans le même ouvrage (Ibid. pag. 28.) qu'un jeune homme qui avoit resté quelques semaines à Amsterdam, où il y avoit une épidémie de petite vérole, de retour dans sa famille qui passoit l'été dans une maison de Campagne près de Leyde, où il n'y en avoit point, non plus que dans les environs, en fut atteint quelques jours après son arrivée; qu'une tante qui le soignoit en fut attaquée de même; que celle-ci la communiqua à sa fille, &c. &c. Combien de fois n'a-t-on pas vu naître ainsi la petite vérole dans des lieux où elle n'existoit pas auparavant? On pourroit demander plutôt, depuis qu'on l'observe, quelle est la petite vérole ou l'épidémie à laquelle une circonstance ou quelque imprudence semblable n'a pas donné lieu?

Au Printems de 1756, il n'y avoit point de petite vérole à Pontoise. La fille d'un Architecte de Noyon,

(M. Fontaine) âgée de six ans, qui étoit partie de cette ville, le jour de la Pentecôte, avec sa mere, pour se rendre à Beaumont, & de-là à Pontoise, s'étant arrêtée quelques jours dans la premiere ville, chez un de ses parens, dont les enfans avoient tous la petite vérole qui étoit alors en croûtes; peu de jours après son arrivée à Pontoise, elle sut attaquée de la même maladie, qui fe communiqua bientôt dans le quartier, & de-là dans toute la ville. Il fut conftant que cette épidémie n'eut d'autre origine que la petite vérole de cet enfant qu'on avoit vû jouer dans la rue avec d'autres, avec ses croûtes au visage & aux mains.

Il est donc vrai, & l'expérience le confirme tous les jours, que depuis qu'on observe la petite vérole en Europe, on ne peut lui découvrir d'autre cause bien constatée que la contagion.

Un Médecin célèbre de Hollande,

Gaubius, cité par le même Van-Swieten, se récrioit avec raison, vu le danger de cette contagion, contre l'abus de permettre qu'on inoculât, à la Haye, un jeune homme, dans un tems où il n'y avoit point de petite vérole, alléguant qu'une seule étoit capable d'en faire naître mille. Aussi les Magistrats de la ville, frappés de ses raisons, défendirent-ils, par un décret public, de pratiquer l'inoculation, soit dans cette ville, soit dans la banlieue, dans une circonstance semblable, où un Inoculateur y attiroit des étrangers de toute part.

En France, en Allemagne, en Hollande, par-tout, on est forcé de reconnoître les effets de la contagion & la nécessité d'y remédier par des précautions. Les Magistrats, les Médecins, les Inoculateurs prudents les prescrivent, les conseillent, les ordonnent, les Souverains eux-mêmes en donnent l'exemple. L'expérience en a démontré l'utilité. Dans la

pratique de l'inoculation, il n'est pas même permis de les négliger. On a des preuves certaines qu'elles réufsissent dans tous ces cas. Quand on a la preuve qu'elles réussissent pour certaines petites véroles, on doute, on ne veut pas qu'elles réussissent pour d'autres petites véroles. Quelle peut être la cause d'une si grande inconséquence parmi les hommes? Ne pourront-ils jamais être heureux qu'à côté d'un inoculé avec précaution. Les veut-on mettre dans le cas de désirer le sort des bêtes, pour être préservés de leurs maux contagieux; d'avoir des morves ou des clavelées pour en être garantis? La petite vérole n'est-elle pas leur clavelée? Faut-il qu'ils soient moutons pour en être mis à couvert? Sans doute elle n'est pas assez connue, si elle l'étoit, pourroit-on resuser aux hommes les mêmes secours qu'aux animaux? Tâchons donc de la connoître parfaitement.

Il s'agit de savoir si toutes les

épidémies bien observées ont toujours offert les mêmes phénomènes; si une position avantageuse, par exemple, est capable d'arrêter la marche de la maladie, d'interrompre son cours; & si toutes les sois qu'on a cherché à parer aux essets de la contagion, on est venu à bout d'arrêter ses progrès? Les exemples suivans vont en sournir des preuves.

Un homme de l'Art, d'un mérite distingué & connu dans une ville de province, (M. Rigault, de Saint-Quentin en Picardie) observateur exact & ami de la vérité, a bien voulu nous faire part de quelques observations sur la petite vérole. En voici une faite dans sa famille.

Il y a plusieurs années qu'elle logeoit dans un fauxbourg de cette ville, appellé Fauxbourg-d'Isle, à côté d'une riviere, & dans une maison dont la cour & le jardin étoient entourés d'eau. Depuis quelque tems on n'observoit point de petites véroles à Saint-Quentin. La nourrice d'un de ses freres, qui venoit de soigner tout récemment ses enfans attaqués de cette maladie, dans un village voisin, étant arrivée pour voir son nourrisson, lui donna toutes les marques de tendresse ordinaires à ces sortes de personnes. Quel sut le fruit de cette imprudente visite? quelques jours après la petite vérole se déclara sur cet enfant; elle sut du plus mauvais caractère, & celui-ci mourut dans le tems de la suppuration. Heureusement la maladie ne se communiqua ni dans la ville, ni dans les sauxbourgs.

Cette observation offre un exemple frappant, & de la maniere ordinaire dont la petite vérole se communique d'une ville à l'autre, & une idée des moyens qu'on pourroit employer pour en arrêter le cours. Le mal quoique très-contagieux, ne fait ici aucun progrès, parce que l'habitation dont il est question, est isolée, forme une espèce d'isse entourée d'eau

qui lui sert comme de barriere naturelle, sans communication: l'enfant y meurt : la petite vérole semblable au feu, s'éteint ici faute d'aliment. Si le cadavre de cet enfant, paré de fleurs, comme celui dont parle M. Van-Swieten, eût été exposé en public à l'attouchement des autres enfans, ne croit-on pas qu'il eût pu faire naître une épidémie? Tout prouve donc dans cette maladie, & l'utilité des barrieres artificielles ou naturelles > & la nécessité des précautions. Lorsque le hazard les fournit, ou que la prudence les fait naître, on a toujours le même succès. En voici un exemple, observé dans la même ville, & communiqué par la même personne.

Un Religieux du Couvent des Capucins de Laon, où la petite vérole
faisoit des ravages, il y a quelques
années, arrive à Saint-Quentin où il
n'y en avoit point. Il descend chez
les mêmes Peres de cet Ordre, &
quelques jours après, il en est

attaqué. La Communauté effrayée de cet acident, recommande le secret aux gens de l'art qui le soignoient. Pour leur propre conservation, & pour cacher au public la connoissance de la maladie, ces Religieux le confinent dans un grenier, cependant commode & bien fermé, & là, ils le livrent aux soins d'un vieux domestique de la maison. En attendant, aucun d'eux ne communique avec lui; chacun se précautionne en son particulier. Le malade bien secouru d'ailleurs guérit. On l'empêche de sortir pendant sa convalescence, & aussi-tôt qu'il est en état de partir, on le renvoye, avec beaucoup de mystère, dans sa Communauté: on lave avec soin tout ce qui lui a servi dans sa maladie, & la petite vérole ainsi étouffée dans sa naissance, ne fait aucun progrès, ni dans la maison, ni dans la ville. Ce fait est connu de tout Saint-Quentin.

Ne peut-on pas en conclure que,

semblable (& il n'y a point de cas de petite vérole qui ne ressemble à celuici) dans toutes les villes, ordonnoit ces précautions, elle obțiendroit partout le même avantage? Seroit-il nécessaire, pour cela, de sonner l'alarme, le tocsin, d'esfrayer, comme on a dit, tout un peuple par un appareil de précautions? Tandis qu'il n'en faut point, tandis qu'une seule Ordonnance de Police bien exécutée & sans bruit, suffiroit.

On a toujours remarqué que les maladies pestilentielles pénètrent rarement dans les maisons religieuses; ou que lors que cela arrive, leurs progrès en sont bientôt arrêtés. Tous les Historiens, tous les Médecins qui ont fait mention des ravages des pestes, ont fait cette remarque. Seroitce une faveur du Ciel, un privilége accordé à la tempérance, aux prieres des bons Religieux? Je crois qu'après toutes ces causes, la principale est

la cloison qui les sépare du reste des hommes, & le soin qu'ils prennent de leur conservation; il n'y a rien de si naturel. Il n'y a rien aussi de si constant que cette observation; & tandis que quelque fléau contagieux ravage une ville entiere, on voit presque toutes les Maisons Religieuses qui en sont à l'abri. Cette remarque fut faite particulierement à Marseille, lors de la peste de 1721, quoique la plupart de ces Maisons fussent au milieu de la ville. Lorsqu'elles en sont éloignées, cela est encore plus constant. C'est ainsi qu'on voit celle de Long-champ, près de Paris, à couvert d'une infinité de maux, sur-tout de la petite vérole qu'on n'y observe jamais; & que la maison des Capucines de la place Vendôme, en a été à l'abri pendant près de cent ans. M. Goutard qui avoit été Médecin de cette Maison, pendant l'espace de 53 ans, n'y en avoit jamais vu, & M. Dionis, qui lui a succédé dans cette place, depuis 32 ans qu'il en est Médecin, n'y en a vu qu'une seule, qui ne se communiqua point par les précautions qu'on prit & le soin qu'on eut de cacher la maladie.

Ce fair, qui a été attesté par le même M. Dionis, dans une lettre qu'il m'a adressée à ce sujet, a paru surprenant, parce que la petite vérole est presque toujours dans le quarrier; c'est aussi par cette réflexion, que ce Médecin expérimenté termine sa lettre: " L'avantage dont cette Maison » jouit, dit il, me paroît d'autant » plus extraordinaire, que la Maison » est très-nombreuse & que la petite » vérole se manifeste tous les jours » dans le quartier. J'ai l'honneur d'être, mon cher Confrere, votre trèshumble, &c. Signé, DIONIS, Docteur-Régent & ancien Professeur de la Faculté de Médecine de Paris. Paris, le 10 Mai 1774.

Si l'on faisoit des recherches, on

trouveroit peut-être mille maisons dans le même cas. Tous ces exemples prouvent que les lieux les moins sujets en général aux attaques de la petite vérole, sont tous ceux où l'on observe quelques précautions, ou qui sont peu exposés à une fréquente communication, quoiqu'ils soient même placés au sein des villes, au centre, pour ainsi dire, de la contagion. Les personnes les plus heureuses à cet égard, sont donc celles qui habitent tous ces lieux peu fréquentés, ou qui sont renfermées dans des maisons où l'on a soin de se précautionner, comme dans les pensions, les couvents, les colléges, & en général, dans toutes les maisons bien administrées, &c. Deux principales de ce genre, la Salpètriere & la Pitié de Paris, qui font partie de l'Hopital-Général, en offrent un exemple frappant.

On sait que ces deux maisons sont destinées à servir d'azyle aux malheureux. (Nous n'entendons parler ici que des enfans). La Pitié est pour les garçons, la Salpètriere pour les filles. Il y a constamment à la Salpètriere plus de deux mille filles, depuis l'âge de 2 à 3 ans jusqu'à 14 ou 15, & à la Pitié 15 ou 16 cent garçons du même âge. La loi de l'administration, au sujet de la petite vérole, dans ces deux maisons, est telle, que toutes les fois qu'un de ces enfans en est attaqué, (ce qui arrive quelquefois), il est transféré sur le champ à l'Hôtel - Dieu. Quel est le résultat d'une conduite aussi sage? C'est que la petite vérole n'y devient jamais épidémique, & que presque tous ces enfans sortent, depuis plus d'un siècle, par milliers, de ces deux maisons, à l'âge de 15 ou 16 ans, sans avoir jamais eu la petite vérole: ce qui prouve, à la fois, & le néant du germe inné, & l'impuissance de l'air, & la nécessité d'une Police, & la facilité de s'en défendre, par-tout, avec le même fuccès.

Ce nombreux troupeau d'infortunés que renouvelle sans cesse l'Hopital des Enfans-Trouvés, contient donc les êtres les plus heureux à l'égard de la petite vérole, qu'ils ne connoissent pas: & si d'un côté, le sort les comble de disgraces, en leur faisant éprouver toutes les horreurs d'une naissance inconnue, toutes celles de l'indigence la plus dure; d'un autre côté, il les dédommage, en les mettant à couvert de celles de la plus affreuse maladie. Le nombre de ces malheureux, répandus ensuite dans Paris, ne contribue pas peu à établir l'observation qu'on y fait, depuis long-tems, qu'il y a au moins un tiers des hommes qui y meurt, sans avoir jamais eu la petite vérole.

On peut donc conclure des faits précédents, que les individus les moins exposés à cette maladie, sont ceux qui habitent des lieux régis par une sage administration à l'égard de la petite vérole, & qu'il est possible

d'en mettre les enfans à l'abri, même dans les maisons les plus nombreuses, telles que la Salpêtriere (1) & la Pitié de Paris. Reste à savoir si les personnes libres qui vivent dans le monde, pourroient obtenir le même avantage au milieu des villes? Le fait suivant en prouve la possibilité; il offre en même tems un exemple ordinaire de la marche de la maladie & de la formation des épidémies. C'est encore la ville de St.-Quentin qui le fournit.

En 1770, il y avoit quatre ans qu'on n'y observoit point de petite vérole; & cette ville étoit alors aussi tranquille, aussi libre à l'égard de cette contagion, que mille autres qui sont aujourd'hui dans le même cas. Une semme du petit sauxbourg d'Isle de cette ville, de retour au commencement d'Octobre de la même année, du village de Morcourt (2)

⁽¹⁾ La Salpêtriere renferme plus de huit mille personnes.

⁽²⁾ Ce Village est éloigné d'une lieue de la Ville.

où elle avoit été visiter avec sa fille (pour lors âgée de dix ans), une perfonne dont tous les enfans étoient attaqués de la petite vérole, eut la douleur d'en voir sa fille atteinte quelques jours après; & comme l'usage de se précautionner n'est pas malheureusement encore établi, la contagion se communiqua bientôt à deux de ses freres. Le froid qui survint alors, retarda les progrès de la maladie, comme c'est l'ordinaire; mais au printemps suivant, les levains qu'elle avoit laissés, la firent renaître dans le même petit fauxbourg, qui est à peu de distance du grand, & de proche en proche, elle parvint jusqu'à celui-ci, de-là dans la ville, qu'elle ravagea presque entierement; je dis presque, parce qu'il y eut une circonstance qui mérite d'être remarquée : la voici.

Cette ville est coupée à une de ses extrémités, du Couchant au Levant, par une grande rue (la rue Stathomas) ce qui forme une portion

presque détachée, dans la partie méridionale. Un de mes freres, établi dans cette partie, plein de l'impression qu'avoit fait sur lui l'histoire de la petite vérole, prittoutes les précautions nécessaires dans cette circonstance, pour en garantir sa famille: son exemple fut suivi par cinq ou ou six maisons du même quartier, par celles de MM. Joli, Possel, Banneville, Fizeaux, Devastre, d'Albenas, &c. Chacun retint ses enfans; on les empêcha de communiquer avec ceux du reste de la ville; tout ce quartier, en général, évita la communication; & tandis que la petite vérole ravageoit tous les autres, on vit avec surprise celui-ci entierement préservé. Après cette attaque, la maladie cessa entierement dans St.-Quentin, & depuis cette époque de 1770, jusqu'au 30 Juin 1774, on n'avoit pas encore entendu parler de son retour dans la même ville.

Il résulte de cette observation :

épidémies se forment toujours de même dans les villes, & toujours par la négligence des habitans; que la petite vérole ne varie jamais dans sa marche; que tout le secret d'en préserver les hommes ou les enfans, consiste à les éloigner de la contagion; & que tout particulier peut obtenir cet avantage avec facilité, même au milieu des villes les plus actives, les plus commerçantes, telle que celle-ci.

Une personne que ses lumieres, ses travaux, sa longue expérience en médecine, sa place & mille autres titres ont rendu recommandable parmitous les Sçavans de l'Europe, le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Beziers, M. Bouillet le pere, ayant adopté, avec tout le zèle qui caractérise le vrai Citoyen, ami de l'humanité, les principes que nous avons établis sur cette maladie & les conséquences qu'on en avoit tirées, essaya d'en

faire goûter le prix à la ville de Beziers, sa patrie. Pour cet effet, après quelques instances & Mémoires faits à ce sujet, il détermina les Magistrats de cette Ville à faire un Règlement de Police pour remédier, lors des attaques de petite vérole, aux abus qui résultoient d'une communication trop libre. Depuis quatre ans, on n'en observoit point dans Beziers, lorsqu'au commencement de 1773, on apprit qu'un enfant arrivé d'Agde (ville voisine où la petite vérole régnoit alors,) en étoit attaqué. M. Bouillet obtint des Magistrats que le Règlement fût imprimé, publié & affiché dans les principaux quartiers de la ville; il avertissoit du danger de la contagion, & indiquoit les principales précautions à prendre. Qu'en résulta-t-il? on exécuta mollement (ce qui devoit être) des précautions qu'une autorité supérieure n'avoit point indiquées, & qu'aucune autre ville ne prenoit;

malgré cela, la maladie cessa, & depuis le Printems 1773, jusqu'au 20 Avril 1774, tems oùon en reçut l'avis, on n'avoit point encore observé de petite vérole, ni dans la ville, ni dans les environs.

Mais à quoi sert d'accumuler faits fur faits, preuves fur preuves, exemples sur exemples, pour démontrer que la petite vérole, en Europe, toujours la même dans sa marche & dans ses effets, toujours portée dans les villes par quelque cas fortuit, les ravage tour-àtour, à la maniere de toutes les contagions connues, & qu'il est très-facile de s'en défendre, si la vérité ne touche, ne pénètre personne? A quoi sert à une ville d'être fage, prudente, éclairée, si le Gouvernement ne vient à son secours? Si elle est sans cesse exposée à la contagion voisine, tôt ou tard quelqu'un sera attaqué, & cet accident prouvera, & son impuissance, & la nécessité d'un concert, d'une réunion de secours & de moyens, du moins dans une certaine étendue. L'avantage complet des précautions ne peut donc exister & devenir sensible qu'à cette condition.

En attendant que les hommes, frappés de ces vérités & touchés des malheurs de leurs semblables, leur tendent une main secourable, indiquons au-moins la conduite des particuliers les plus sages à cet égard, & rapprochons-là de celle des personnes qui négligent les précautions.

En 1769, M. Joly de Fleury, Procureur-Général du Parlement de Paris, voyant son neveu attaqué de la petite vérole, le sit transférer sur le champ dans une autre maison. De cette maniere, tout sut tranquille dans l'Hôtel, & personne autre n'en sut attaquée. Il y a une infinité de maisons aujourd'hui où l'on se précautionne, à Paris, & toujours avec le même succès. Une conduite opposée à celle-ci a coûté quelquesois la vie à des maisons entieres. On en a vu un exemple frappant, dans celle de M. de Senauzan, ou Comte de Vierville, dont on a déja parlé.

Madame la Comtesse, son épouse, partie, cette année, de Dourdan, où la petite vérole étoit, en est attaquée peu de jours après son retour à Paris. On lui applique les vésicatoires aux jambes : le Maître - d'Hôtel chargé de les renouveller, & qui ne prenoit point de précautions, en est bientôt atteint : M. le Comte, qui les négligea de même, & qui ne voulut point quitter son épouse, en est frappé à son tour : le Valet-de-Chanibre, qui n'en prenoit aucune, parce qu'il avoit déja eu la maladie, chargé du soin du linge, en est attaqué de même, & tous de la maniere la plus grave & la plus dangereuse; de façon qu'en moins de 20 jours, M. le Comte, Madame la Comtesse, le Maître d'Hôtel, le Valet-de-Chambre, tout périt dans la même maison, de

la même maladie. On ne sauva qu'une seule personne, qui fut l'objet des précautions : ce fut Mademoiselle de Senauzan, que M. le Marquis de Vertillac avoit retiré chez lui au commencement de la maladie. On frémit au récit de pareilles aventures. Celleci prouve que la petite vérole ne respecte quelquefois ni âge, ni tempérament, ni ceux qui l'ont déja eue, mais seulement ceux qui ont soin de se précautionner contre ses attaques, & qui s'en éloignent. Je connois des personnes encore pleines de vie & de santé qui n'ont jamais eu la petite vérole, qui, pendant tout le tems que dura celle de Madame la Comtesse de Vierville, étoient entrées deux fois le jour dans son appartement, pour s'informer de son état, avec l'attention la plus scrupuleuse de ne toucher à rien, qui n'en ont pas, pour cela, ressenti la moindre atteinte.

Il y a plus, quelque pestilentielle que parût être celle-ci, quelque con-

tagieuse qu'elle ait été, on ne s'est point apperçu dans le quartier qu'elle y ait donné naissance à d'autres; ce qui sert à démontrer de plus en plus l'impuissance de l'air dans sa communication.

Ce qu'il y eut de plus touchant dans l'aventure malheureuse de cette famille, c'est que l'exercice de la plus belle vertu y donna lieu. Madame la Comtesse de Vierville, avant de monter en carrosse, répandoit l'argent à pleines mains dans le village de Dourdan; l'avidité précipitoit sur elle femmes & enfans; parmi ces derniers, on remarqua qu'il y en avoit que les meres portoient dans leurs bras, & dont la petite vérole étoit encore en croûtes. Faut-il que l'aveuglement sur la contagion, un seul défaut de Police, à cet égard, produise tant de maux; qu'une petite vérole mortelle soit le prix de la plus belle action, & que les hommes les plus éclairés soient les témoins

insensibles de tous ces malheurs!

Quiconque a lu l'histoire de la petite vérole de cette maison, a lu celle de presque toutes les petites véroles d'Europe. Elles ont toujours été, ou l'esset des abus, d'une négligence aveugle sur le danger de la contagion, ou celui d'une tendresse trop héroïque pour la braver.

On se lasse & on rougit presque pour les hommes d'être obligé de multiplier les exemples & les faits pour les ramener à des principes si vrais, si naturels, à des vérités si simples, si utiles; de retracer à leur mémoire ce dont ils ont été tant de fois témoins, & de leur dire: ne consultez que vos yeux! Ne vous en rapportez qu'au témoignage de vos sens! Que vous apprennent-ils? Que dans la petite vérole tout se réduit à un principe contagieux, que tout est inoculation naturelle ou factice, esset des abus, de la communication, des préa

jugés ou de l'aveuglement; que cette maladie prend comme une gale, comme un mal vénérien sur les individus, comme le feu dans une forêt, sur les habitations; qu'il faut toujours la présence d'un levain pour la produire, qu'elle ne sauroit exister sans cette condition. Que vous faut-il de plus, lorsque cette vérité vous est démontrée? Tantôt, vous fouillez dans les routes obscures du sang ou de la lymphe, dans le cloaque impur des menstrues, dans le cordon ombilical, pour y chercher un germe que vous n'y trouverez jamais; tantôt il vous échappe dans l'air; vous croyez le trouver dans la fatalité aveugle, tandis que l'Inoculateur le tient dans sa main, qu'il le met sous vos yeux. Vous préférez des conjectures vagues, incertaines, à ce que l'expérience vous démontre, des systèmes merveilleux qui vous égarent, vous rendent malheureux & tremblans, à des vérités simples qui vous rassurent, qui vous ramenent à un état de tranquillité, de bonheur physique & réel. Vous préférez le joug des préjugés les plus sunestes, aux maximes les plus consolantes, aux pratiques les plus utiles. Vous aimez mieux faire violence à la Nature, que d'écouter ses mouvemens. Est-ce là faire usage de cette sublime raison dont elle vous sit présent?

Lorsque je demande au Jardinier la graine d'une plante, & qu'il me la donne, ai-je besoin d'aller souiller dans les cieux, dans l'air ou dans les entrailles de la terre, pour y trouver d'autre principe de sa reproduction? Ne me suffit-il pas, lorsque je tiens cette semence, de trouver un terrein propre, une matrice convenable à son développement? & lorsque j'ai trouvé ce terrein, cette matrice, que me faut-il de plus? L'I-noculateur ne sème-t-il pas sa graine de petite vérole? Le corps humain

n'est-il pas le terrein propre à la faire germer? Qu'on étousse donc la graine, qu'on désende le terrein, il n'y

aura plus de reproduction.

Les exemples rapportés ci-dessus ne vous suffisent peut-être pas encore pour vous prouver qu'on devient maître de la graine de la petite vérole, qu'on défend le terrein qu'on veut, de sa germination. L'exemple de la Famille Royale ne vous a pas paru assez concluant; les précautions prises à Marly contre la contagion, la préservation de ce village, celle des deux plus jeunes Princesses du Sang; tous les faits rapportés ne vous ont pas encore assez frappés! Vous vous faites un monstre des précautions, vous vous persuadez qu'étant ordonnées par le Gouvernement, elles ne pourroient pas réussir; je vais vous prouver que la premiere fois que ce même Gouvernement a voulu s'en occuper, il a préservé de la maladie

tous les individus qu'il cherchoit à garantir; & cela sans peine, sans plainte & sans murmure de la part des Citoyens.

Lorsqu'on prit Minorque sur les Anglois, la petite vérole étoit dans l'Isle. Que sit le Gouvernement? Craignant que la contagion ne se mît parmi les troupes, il défendit toute espece de communication entre celles-ci & ceux qui en étoient atteints, & toutes les matieres suspectes. On posa des sentinelles pour l'empêcher : on prit en outre, du côté de la mer, des mesures sages pour se précautionner. Qu'en arriva-t-il? C'est que la petite vérole, ni les autres maladies contagieuses qui régnoient dans l'Isle, ne se répandirent point parmi les troupes du Roi; & pendant l'espace de sept ans que cette Isle a été au pouvoir des François, on n'y a point observé d'épidémie de petite vérole.

Je n'ai donc pas besoin, pour faire

sentir l'avantage & la nécessité des précautions, de rapporter ce qui est arrivé en Angleterre, de dire que c'est pour les avoir négligées à Londres, à Bristol, & dans d'autres lieux, que, pendant la pratique de l'inoculation, cet Etat a fait une perte de plus de trente mille Sujets, dans une espace de quarante - cinq années; fait prouvé par les bils de mortalité de ces deux Villes (1). Je n'ai pas besoin, non plus, de faire voir la sagesse & la conduite du Parlement de Paris, à cet égard, dans son Arrêt de 1764, qui défend la pratique de l'inoculation dans l'enceinte de cette Capitale. Il me suffit de dire que tout dépose en faveur des précautions, & que l'usage le plus dangereux que quelques Philosophes bouillans & égarés, à l'occasion de l'inoculation, aient pu faire de leurs talens & de leurs

⁽¹⁾ Voyez le Journal de Physique, Janvier 1776.

lumieres, c'est d'avoir cherché à jetter un ridicule sur les précautions que pouvoir prescrire le Parlement de Paris dans ce cas.

Eh! quel est donc le cas de contagion où les précautions soient plus nécessaires que dans la petite vérole? Dans tous les Etats bien policés on n'inocule plus aujourd'hui sans précaution; mais ces mêmes précautions qu'on prend, & dont on a reconnu tant de fois la nécessité, l'avantage & l'utilité, ne semblent-elles pas former un argument invincible contre la négligence, d'ailleurs, des hommes à l'égard de cette maladie? Car, si les mesures qu'on prend contre la contagion sont avantageuses dans un cas de petite vérole, comment pourroient-elles ne pas l'être dans tous les cas semblables? Il n'y a qu'un Sophiste, un ennemi du bien & de toute vérité qui pourroit tenter d'affoiblir l'avantage qu'on peut tirer de cet argument.

Quant à nous, pleins de respect & d'admiration pour tous les traits de prudence & de sagesse de la part des Magistrats, dans toutes les occasions périlleuses de contagion, nous ne savons que bénir la main qui rend des services semblables.

En 1668 (1), le Parlement de Paris est informé qu'il est mort dans la rue de la Parcheminerie un étranger avec soupçon de peste. Il s'assemble sur-lechamp, donne ordre de fermer la maison suspecte, & rend un Arrêt qui enjoint de transférer toutes les personnes de cette maison dans une autre située hors de la ville, qu'un Président voulut bien prêter; défend, sous peine de la vie, à toute personne de les visiter, &c. &c. Et de cette maniere le Magistrat, par un seul acte de prudence & d'activité, met, en un seul jour, une Ville immense à couvert du fléau, & assure la tranquillité de sept

⁽¹⁾ Voyez le Traité de la Police de la Marre,

on huit cent mille Citoyens. Malheur à l'homme assez aveugle, ou assez ingrat pour ne pas sentir tout le prix d'un pareil bienfait (1).

Il paroît donc assez prouvé que dans tous les cas de contagions, il n'y a pas de parti plus prudent, plus sage, plus naturel, qui fasse en même - temps plus d'honneur aux Magistrats, qui ait plus de droit à la reconnoissance des hommes, que celui des précautions contre elles. Si tout invite à les prendre, s'il n'est pas permis même de les négliger, dans quelque cas; si on ne s'est jamais repenti de les avoir prises; si l'on est venu à bout de garantir de la petite vérole, par leur moyen, des particuliers, des villes, des villages, des isles qu'on vouloit préserver; pourquoi ne pas les essayer

⁽¹⁾ Il est prouvé par l'Histoire que la peste qui ravageoit alors plusieurs Provinces de France, ne pénétra point dans Paris, par les sages mesures qu'on y prit.

sur d'autres, les étendre, les appliquer à un plus grand nombre d'individus à la fois; pourquoi, enfin, quand la nature le veut, quand l'intérêt des hommes & des Etats l'exige, quand le devoir de l'humanité l'ordonne, pourquoi l'homme ne le veut-il pas? Et s'il le veut, pourquoi ne fait-il rien qui annonce cette volonté? Doisje entreprendre de prouver qu'il est ou bisarre, ou barbare, ou aveugle, ou inconséquent? Non, je le respecte trop: je ne dois lui supposer que de la négligence, ou l'appréhension de l'embarras, de la difficulté, des moyens, des précautions qu'on propose, sur-tout dans les grandes Villes, telle que la Capitale du Royaume, Examinons si cette appréhension est fondée.





SECTION IV.

Dans laquelle on prouve la facilité de se défendre de la petite vérole dans la Capitale, & où l'on répond à toutes les objections faites à ce sujet.

I L y a plusieurs raisons qui autorifent à croire que des précautions indiquées par le Gouvernement seroient sujettes à moins d'inconvéniens dans la Capitale, & auroient aussi plus de succès que dans les Provinces.

D'abord, il est plus facile à tout particulier de s'y précautionner & de s'en préserver, qu'ailleurs. La raison en est qu'à Paris chacun vit chez soi, & communique peu avec ses voisins, qu'il ne connoît quelquesois pas du tout. La maladie y saure, pour ainsi dire, presque toujours d'un quartier

à l'autre, & y suit plus souvent les familles, les sociétés, les connoissances, les réunions, que les rues, les maisons, sur-tout dans le gros de Paris & les quartiers honnêtes. Tous les gens de l'art y font cette remarque. Il n'est pas rare d'y voir, sur sept ou huit locataires, avec famille, qui habitent la même maison, les enfans du deuxieme étage, & quelquefois sur le même quarré, atteints de la petite vérole, tandis que leurs voisins & ceux du premier, du troisieme, en sont à l'abri; ce qu'on n'a peut-être jamais vu dans aucune ville de Province, où la communication dans les maisons & dans le voisinage est ordinairement très-fréquente & très-intime. Voilà pourquoi la petite vérole, ainsi que toutes les autres maladies contagieuses, sont toujouts sporadiques (1) dans Paris, jamais

⁽¹⁾ On appelle en Médecine maladies sporadiques, celles qui se manisestent en quelques en-

épidémiques, ou du moins n'y regnent pas d'une maniere suivie & continue, comme dans toutes les villes & villages de Province, &c.

En second lieu, on a plus de raisons d'espérer du succès de la part des
précautions dans la Capitale, à cause
de l'habitude assez générale où l'on
y est de la fuir & de l'éviter; d'où
résulte un avantage pour Paris, qu'on
n'a dans aucune ville de Province;
c'est qu'il y a, au moins, un tiers
de ceux qui y sont nés & qui y vivent, qui échappent naturellement
aux attaques de la maladie; ce qu'on
n'observe peut-être nulle part en Europe (1); & la plus grande partie de

droits, sans se répandre généralement & d'une maniere continue.

⁽¹⁾ Il n'y a peut-être pas de peuple plus raifonnable & plus éclairé que le Parisien au sujet de la petite vérole : il n'y en a pas non plus de plus heureux à cet égard. On pourroit parier hardiment pour un tiers & demi des natifs de Paris qui n'ont pas eu cette maladie. Le Pari-

ceux qui l'ont eue, l'ont prise chez leur nourrice.

Toutes ces circonstances réunies portent à croire qu'à avantage égal, du côté des secours politiques, il y auroit beaucoup plus de facilités à s'en défendre dans la Capitale, qu'ailleurs. Ce seroit une erreur de croire que la multitude des hommes qu'on y voit sût un obstacle aux précautions. Les progrès d'une contagion quelcon-

sien sait que la petite vérole est contagieuse & il l'évite. Vous ne l'entendez jamais parler de germe, de gourme ou de tribut. Aussi a-t-on remarqué que presque tous les Ecrivains imbus de ces idées, n'étoient pas de Paris. C'étoient des hommes nés dans quelque ville ou village de province, qui avoient été bercés de ces contes par leur nourrice, & qui n'ayant pas eu la force de les abjurer, étant grands, en parloient sans y penser, dans leurs écrits. M. de Voltaire parle en plus de 30 endroits de ses ouvrages, de la petite vérole; il n'est jamais question de germe. M. de la Condamine ne parloit jamais d'inoculation, fans commencer par le germe linné. On fait que M. de la Condamine n'étoit pas de Paris. Il y en a bien d'autres, dira-t-on, oui; mais heureux celui qui ne croit point à sa nourrige.

que ne dépendent jamais du nombre des individus, mais de leur position, de leurs mœurs, de leur maniere de vivre & de se communiquer. S'ils sont dans l'usage de s'assembler, de vivre ensemble dans une union très-intime & peu délicate, sur-tout qu'un commerce, qu'un intérêt commun les rassemble en troupe, les lie à des devoirs communs, c'est alors que les maladies contagieuses font des progrès sensibles, sur-tout s'il n'y a point de police pour arrêter leurs progrès. Elles attaquent alors presque tous les individus rassemblés; c'est ce qu'on observe dans les armées, dans certaines maisons nombreuses, dans les villages, &c. Une dysenterie, une sièvre pour preuse, une petite vérole y attaquent tout. Il n'en est pas de même à Paris, où la communication entre les habitans est interceptée à chaque instant. Aussi ces sorres de maladies, comme on vient de le dire, n'y règnent jamais comme en Province. Sur environ neuf cent mille

habitans qu'il y a dans la Capitale, il n'y a peut-être pas huit cent personnes attaquées de la petite vérole, dans chaque faison. Sur cinquante mille maisons, il n'y en a peut-être pas quatre cens où on l'observe, & encore la maladie est-elle dispersée dans différens quarriers. Ainfi, ce seroit se tromper, si, dans le systême des précautions, on considéroit tous les quartiers, toutes les rues, toutes les maisons attaquées & un mouvement général pour y remédier. L'action de la Police ne se porteroit jamais que sur quelques points & quelques individus; & puisqu'il y a un tiers des hommes qui s'y sauve naturellement, au milieu des abus qui y perpétuent le mal, il est plus que probable qu'avec un règlement pour y remédier, il y auroit bientôt une diminution subite, une réduction sur ce nombre, &c. qui deviendroit frappante & générale.

On a déja fait voir dans un Mé-

moire, qu'il est possible d'avoir connoissance de toutes les petites véroles qui sont dans Paris, soit par la voie des parens du malade ou de ceux qui le soignent, soit par celle des gens de l'art, soit enfin par celle des Commissaires ou des Inspecteurs de Police. Cette connoissance une fois acquise, il seroit très-facile de faire parvenir à ceux qui le soignent ou l'approchent, un réglement de Police qui renfermeroit les principales précautions à prendre dans l'intérieur des maisons, & ce qu'il convient de faire en pareil cas. Dans la plupart des Villes de France, où l'on a pratiqué l'inoculation, nommément à Nîmes, il étoit enjoint aux parens du malade de mettre un Ecriteau sur sa porte, pour annoncer l'inoculation de la maladie & le danger de la contagion. Cela a toujours produit un bon effet. S'il est des cas où l'on ne puisse pas acquérir cette connoissance; si un particulier a des raisons pour cacher la maladie, ce qui arrive

quelquefois, sur-tout dans e commerce, il se précautionnera également & peut-être mieux, dans l'intérieur de sa maison, tant pour son propre intérêt, que pour se soustraire à un règlement de Police; & alors le but du Magistrat, qui n'a en vue que d'intercepter la communication, & de remédier aux abus, sera égale-

ment rempli,

L'objection qu'on pourroit faire en--core au sujet des gens de l'art qui visitent les malades, quoiqu'elle mérite quelque attention, n'est point assez forte pour qu'on s'y arrête. 1°. Il est bien difficile qu'un Médecin, par exemple, qui ne tâte ordinairement que le pouls, dans ce cas, puisse porter ainsi la contagion ailleurs; en second lieu, il y en a plusieurs qui ont l'attention, en pareille circonstance, de se laver les mains avec un mêlange d'eau & de vinaigre, avant de sortir, de la maison; en troisieme lieu, un Médecin bien occupé, qui ne touche

ordinairement que des malades, ne communique pas la petite vérole à celui qui a une pleurésie, une apoplexie, &c. une maladie, en général, préserve toujours le corps d'une autre; en quatrieme lieu, quand ce petit inconvénient, auquel on peut parer même, avec un peu d'attention, existeroit, devroit-il empêcher de se précautionner? Mais ce ne sont pas les gens de l'art qui contribuent le plus à répandre la maladie; ces cas sont si rares, qu'ils ne méritent pas qu'on les compte.

Une des plus fortes objections qu'on ait faites, est celle qui a pour objet la quantité des habitans de Paris, & l'immensité de son étendue. Mais on a fait voir que le grand nombre des habitans n'est point un obstacle aux précautions, au contraire, qu'il en favorise l'exécution, en formant un peuple d'êtres isolés, souvent inconnus entr'eux. Quant à l'étendue de la Capitale, vu l'excellence de la Police, on sait que ce que l'on peut saire

dans un quartier, peut s'exécuter avec la même facilité, dans un autre. Paris peut être considéré comme une réunion de dix ou douze villes qui se touchent & forment ses douze principaux quartiers. Chacun de ces quartiers en particulier, est régi, éclairé ou surveillé par quatre Commissaires, deux Inspecteurs & plusieurs Exempts de Police, qui veillent sans cesse au bon ordre & à la sûreté des Citoyens. Ce qui n'est pas compris sous leur inspection a une Police & une Juridiction particulieres, mais qui ressortent toutes de la Police générale; de cette maniere toutes les parties de ce grand corps aboutissent à un centre commun qui est la grande Police ou l'ame qui veille & anime le tout; au point qu'il est aussi facile aujourd'hui aux Magistrats d'y faire exécuter une Ordonnance dans toures ses parties, qu'à un Général d'armée, un ordre dans tous les corps de troupes en général, & dans chacun en particulier. Ainsi l'immensité de l'étendue de Paris ne peut point former un obstacle aux précautions.

On objectera peut-être encore (& malheureusement on ne trouve que trop de gens à objections, lorsqu'il s'agit de faire le bien) qu'en supposant que la France puisse se délivrer entierement de la petite vérole, en en mettant toutes ses villes à couvert, elle sera sans cesse exposée à une contagion étrangere? Je le veux. On peut aussi opposer sans cesse une barriere à son introduction: on peut l'étouffer toujours dans sa naissance. En attendant, un peuple innombrable est préservé; des espaces immenses sont à l'abri du fléau; des millions d'hommes en sont à couvert. Parce que mon voisin est fou, négligent, ou malade, dois-je renoncer au projet d'être sage, à celui de me garantir des maux contagieux. Les Hottentots vinrent-ils nous demander avis pour se préserver de la petite vérole, lorsque les Hollandois la leur apporterent? N'est-il pas probable plutôt que les Etats d'Hollande, ceux d'Allemagne, enfin tous nos voisins, témoins de nos fuccès, suivroient tous notre exemple, & qu'une conduite si sage ne pourroit manquer d'avoir bien-tôt des imitateurs. Mais je veux encore que toutes les nations voisines restent dans le plus parfait aveuglement à cet égard, que notre exemple n'entraîne celui d'aucun peuple d'Europe, (ce qui n'est point à supposer) croiton que toutes les marchandises, tout ce qui entre dans un Royaume soit infecté de petite vérole, que tous ceux qui les touchent en soient atteints? & en supposant même l'impossible, que cela soit, que la contagion étrangere fournisse assez de levains à la maladie, pour tenir sans cesse les Magistrats en haleine, ce petit inconvénient même, quand il existeroit, seroit-il capable de contrebalancer l'avantage inexprimable

de la sûreté, de la tranquilité, de la préservation d'une vingtaine de millions d'habitans répandus dans une espace de cinq ou six cent lieues? A quoi servent donc les loix, les lumieres du siècle, les règlemens de Police, s'ils n'ont pour but la tranquilité & la conservation des Citoyens? A quoi bons tant de bras armés pour la défense, si le plus grand ennemi que nous ayons à combattre est sans cesse à nos portes? Mais soyons de bonne soi! il ne faudroit pas des armées pour mettre fin au fléau, il ne faudroit que l'extirpation du préjugé qui le retient encore parmi nous. Le phantôme effrayant des précautions s'évanouit, à mesure qu'on connoît mieux la maladie. Sa destruction ne tient peut-être qu'à celle des abus. Malgré tous ces abus, on observe des intervalles libres très-considérables, dans les villes. En y remédiant, que n'a-t-on pas à espérer?

Du côté le plus à craindre, la France

se trouve en sûreté, & garantie de toutes les contagions étrangeres quelconques, par l'usage des quarantaines qu'on fait observer à tous les vaisseaux qui viennent du Levant; du côté du Piémont, de la Suisse & de l'Espagne, par des montagnes presque inaccessibles, qui rendent les points de communication moins nombreux; des autres côtés, par des mers, des lacs ou des sleuves qui donnent le même avantage. Il n'y auroit donc que quelques points de ses frontieres sur lesquels il faudroit porter un peu de vigilance, pendant quelque tems. Cette considération peut-elle former une difficulté à côté de la certitude de sauver peut-être à l'Etat vingt ou trente mille fujets par an.

Bien loin d'effrayer, comme on a dit, le Peuple par un appareil de précautions, qui n'existe point; lui annoncer que la petite vérole est une maladie contagieuse, qu'il faut s'en défendre & qu'on vient à son

secours, c'est entrer dans ses vues, l'instruire, le consoler & le sauver en même tems.

Cette sage coutume de se précautionner contre les maux contagieux, généralement établie, seroit peut-être l'époque du plus grand bonheur parmi nous; ce seroit du moins le moyen le plus certain de diminuer un peu la somme de nos maux physiques. Cet usage (toujours né du besoin) suivi de tems immémorial, chez les plus anciens peuples de la Terre, a toujours annoncé une supériorité de lumieres, une persection dans les mœurs, & une antiquité d'origine. On l'a converti même en actes de religion. (1).

⁽¹⁾ L'Abbé Gaudereau qui avoit voyagé dans l'Inde, la Perse & chez presque tous les Peuples d'Asie, rapporte dans la Relation que nous avons citée, que les Perses, qui sont le Peuple d'Asie, qui connoît le mieux l'art de se conferver & de se préserver des maux contagieux auxquels les autres nations sont sujettes, ne doivent cet avantage qu'à l'habitude où ils sont de se baigner souvent, d'être d'une extrême propreté pour leurs yêtemens, leurs meubles

La plupart des loix Hébraiques, une infinité de rites Religieux usités chez tous les peuples d'Orient, ce fréquent usage des bains, ces lotions de diverses parties du corps, ces sacrifices; ces parfums, ces différentes purifications par l'eau ou le seu, cette extrême propreté prescrite, ces soins de se purifier ordonnés, la circoncision même; ces défenses rigoureuses de se souiller, de toucher au sang, aux humeurs, dans certaines circonstances, aux matieres suspectes, aux animaux immondes, &c. tout n'annonce-t il pas le but physique à côté du moral; la nécessité d'introduire, dans les mœurs des peuples qu'on veut conserver, des

partie des cérémonies auxquelles est attachée la rémission de leurs péchés. Ce n'est que de cette maniere que ce peuple a trouvé le secret de se préserver de toutes les maladies pestilentielles; & ce n'est qu'en l'imitant, qu'on peut se flatter, non d'atteindre dans nos mœurs, à ce degré de perfection auquel il est paryenu; mais du moins d'en approcher

pratiques salutaires capables de les garantir d'une infinité de maux; pour arriver enfin à ce point si difficile à trouver, le chef-d'œuvre du Législateur, où l'on peut dire: mens sana in corpore sano.

A l'exemple donc de nos maîtres, de ces antiques habitans de la Terre, qui jouissoient eux-mêmes du fruit d'une infinité de siècles d'observations & d'expériences faites par leurs peres, sur les pestes, sur les lèpres, sur tous les maux contagieux, tâchons au moins d'éviter dans nos climats une de ces lèpres qu'on y a apportée, & sachons donner une fois l'exemple à nos voisins d'une entreprise utile, de précautions sages & néces-saires contre un sléau contagieux.





SECTION V.

Maniere dont on prend la petite vérole.

S 1 l'on demande, avant tout, comment on prend la petite vérole, & en quoi consistent ces précautions? On répondra que cette maladie se prend de trois ou quatre manieres principales: 1°. en touchant la peau ou les humeurs des malades, ou les corps imprégnés de matiere varioleuse, tels que la laine, le linge, &c. (le contact seul (1) & instantané suffisant pour donner la maladie;) 2°. par les alimens qu'on

⁽¹⁾ Voyez les expériences faites à ce sujet, insérées dans le Journal Britannique, Mars, Avril 1754; l'Histoire de la petite vérole; l'Avis au Public sur son plus grand intérêt, &c. où l'on trouve les dissérentes manieres de communiquer cette maladie par le contact seul, soit au moyen des chemises qu'on fait porter aux

avale; (la voie de la déglutition étant ptopre à faciliter cet effet, comme on l'a éprouvé plusieurs fois à Constantinople, en Angleterre, &c.) 3° par une inoculation sensible, soit sanglante, ou non, comme par une écorchure, une simple égratignure faite

enfans comme en Irlande, soit au moyen d'un manchon, de l'infriction à la peau, &c.

Dans une expérience d'inoculation faite à Vaugirard par M. Gatti sur quelques enfans, une petite fille ayant été inoculée à sa maniere, & les autres enfans de ce village lui ayant témoigné une espece de jalousie de n'avoir pas été touchés, disoient-ils, par le Sorcier; la petite fille désit sa bande, découvrit la plaie de l'insertion, y frotta sa main qu'elle passa au visage d'un autre petite fille, qu'elle inocula ainsi par frottement d'une maniere aussi certaine qu'elle l'avoit été elle-même, en lui disant: Et toi aussi tu en auras.

Cette voie de communication paroît être interdite pour les animaux dont un poil épais, la laine ou les plumes empêchent l'introduction des virus par les pores de la peau, & il est presque démontré aujourd'hui, qu'ils s'infectent toujours par celle de la déglutition, soit en mangeant, soit en se léchant, &c. au lieu que dans l'homme, dont la peau n'est pas assez garantie, cette voie est la plus ordinaire.

à la peau, (la fille d'un Apochicaire de Paris (1) ayant été inoculée par hafard, de cette maniere par un petit chat qui l'avoit égratignée, & la méthode des Sutton ne consistant que dans une simple égratignure, ou à soulever seulement l'épiderme.) Il en est de même du virus pestilentiel (2) de l'hydrophobique, du vénérien, du cancéreux, du poison de la vipere, &c. qui se communiquent tous par inoculation.

Quant aux précautions, on les a déja

⁽¹⁾ La fille de M. de Machy, célèbre Pharmacien de Paris, rue du Bacq.

⁽²⁾ Voyez la Relation des différentes especes de pesses que reconnoissent les Orientaux, par M. 1'Abbé Gaudereau, à Paris, chez Quillau 1721. On trouve à la page 88 de cet écrit, qui contient des vérités extrêmement précieuses, la maniere dont cet Auteur sut inoculé de la pesse à Trebizonde, pour s'être écorché au talon & pour avoir marché, nuds pieds, sur un tapis qui avoit servi à envelopper un Capucin mort de cette maladie. Le charbon se forma au talon vingt-quatre heures après. Si ce rapport est exact, on en peut conclure que le virus pestilentiel est plus actif, plus rapide dans ses effet que le varioleux, dont l'action n'est bien sensible qu'au bout de 4 ou 5 jours.

indiquées, dans l'Histoire de la petite vérole, & dans l'Avis au Public; mais le genre en est indifférent; c'est aux Magistrats à les prescrire. Si on trouve les nôtres trop difficiles dans l'exécution, on peut les modifier suivant les circonstances; & d'ailleurs elles sont si simples, si faciles à deviner, elles se réduisent à un si petit nombre de moyens, que si on le vouloit, un Signal quelconque pour avertir que la petite vérole est à tel endroit, le soin de renfermer les pauvres dans une maison particuliere, comme à l'Hopital Saint-Louis par exemple, celui de s'éloigner des foyers de contagion, & un peu d'attention sur le linge qui auroit servi aux malades, suffiroient presque pour en venir à bout. On ajoutera seulement que de quelque maniere qu'on s'y prenne, pourvu qu'on défende la communication entre les malades & les sains, sur-tout lorsque la petite vérole est en suppuration ou en croûtes; pourvu qu'on lave avec

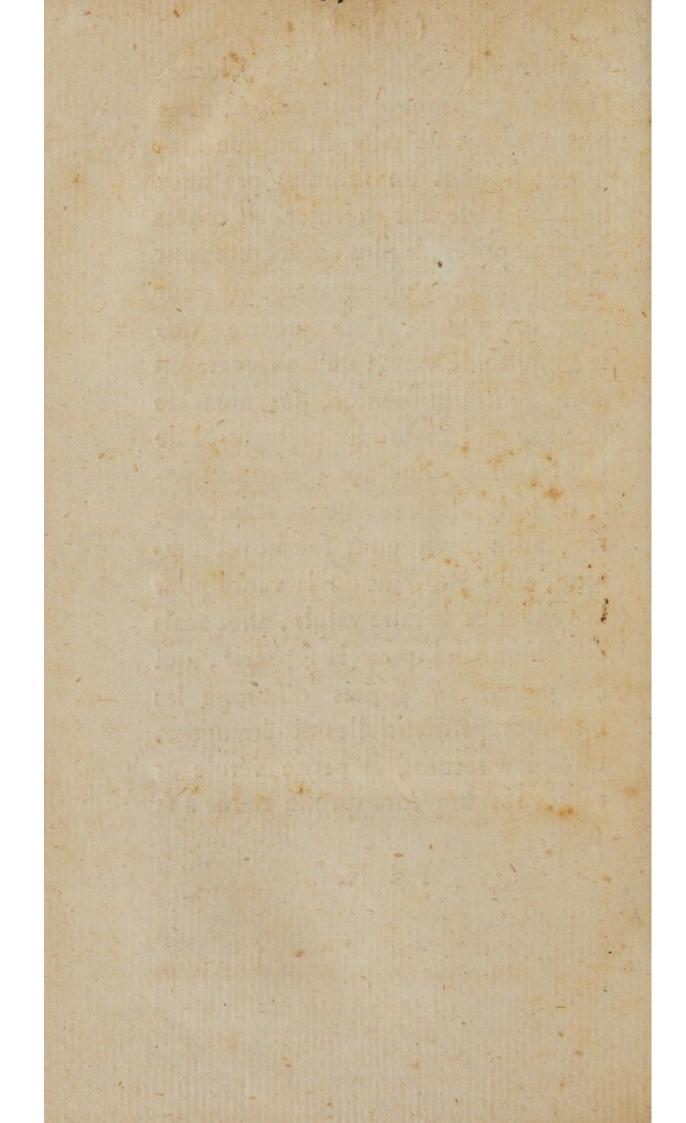
soin tout ce qui est susceptible d'infection, à l'eau froide (1) ou bouillante, ou à la lessive, ou au vinaigre, & qu'on expose les meubles au grand air, pendant quelque temps, après les avoir bien brossés, battus & lavés, &c. en ajoutant le soin de remédier fur-tout aux abus qui se commettent dans les Villes, on en viendra bientôt & facilement à bout. Mais il faut nécessairement le concours des Magistrats. Sans cette condition, un quart des hommes se sauvera, un autre quart s'inoculera, le troisieme toujours tremblant en souffrira & le quatrieme sera maltraité ou périra; au lieu qu'avec des précautions, tout se sauvera.

Après avoir rempli nos devoirs de

⁽¹⁾ On croit avoir suffisamment prouvé dans Les Recherches sur les maladies épizootiques, publiées par ordre du Roi, que l'eau simple est le plus grand moyen, & peut-être le seul, après le seu, pour opérer la vraie désinfection des meubles, ustensiles, étosses, &c. on y a prouvé de plus. l'inutilité de tous les parsums ordinaires.

Citoyen, dit tout ce que la conscience, l'humanité, l'amour du vrai, ne nous permettoient de taire en aucune maniere; si nous ne sommes pas assez heureux pour voir exécuter, de toutes les entreprises, la plus consolante pour les hommes, la plus avantageuse pour tous les Etats, j'ose prédire que la postérité le verra; qu'il s'élevera un jour, peut-être bientôt, des ruines de l'édifice mal établi des préjugés & de la superstion, quelque Corps composé de gens assez courageux, assez éclairés, assez forts pour foudroyer l'erreur, assez partisans de la vérité pour la venger & la faire valoir, assez amis de l'humanité pour la secourir, qui éloigneront à jamais d'Europe les maladies pestilentielles & étrangeres qu'elle a reçues, la petite vérole & toutes les horreurs qu'elle traîne à sa faite.

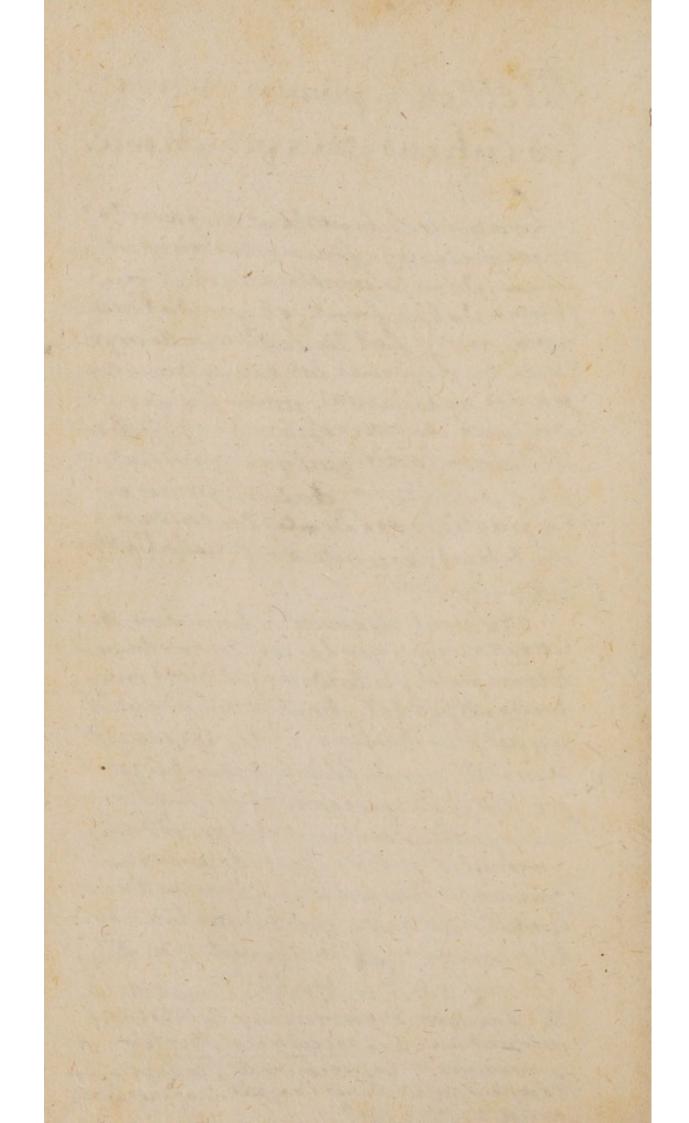
FIN.



Methode pour préserver les Cufans vela petitélique.

Jorn qu'un Enfant Vient au monde de la faut que la dage femme le daisin edune main, dans le postie attachée au l'entre de l'en fant et que de l'autre copiè avoir fait la destion elle oppieme laute, les diqueurs los tanua dans letter partie estédente, pour fassarer de laisser fortir quelques goutes de la partie este de le les de l'enseprimer la partie este de le l'entre de l'enseprimer la partie este deute du lordon ombilical ensuite en forte la la journe de l'enseprimer ombilical ensuite en forte la la journe de l'enseprimer de l'enseprimer ombilical enseite en forte la la journe de l'enseprimer de l'enseprimer ombilical enseite en forte la ligation à l'ordinaire.

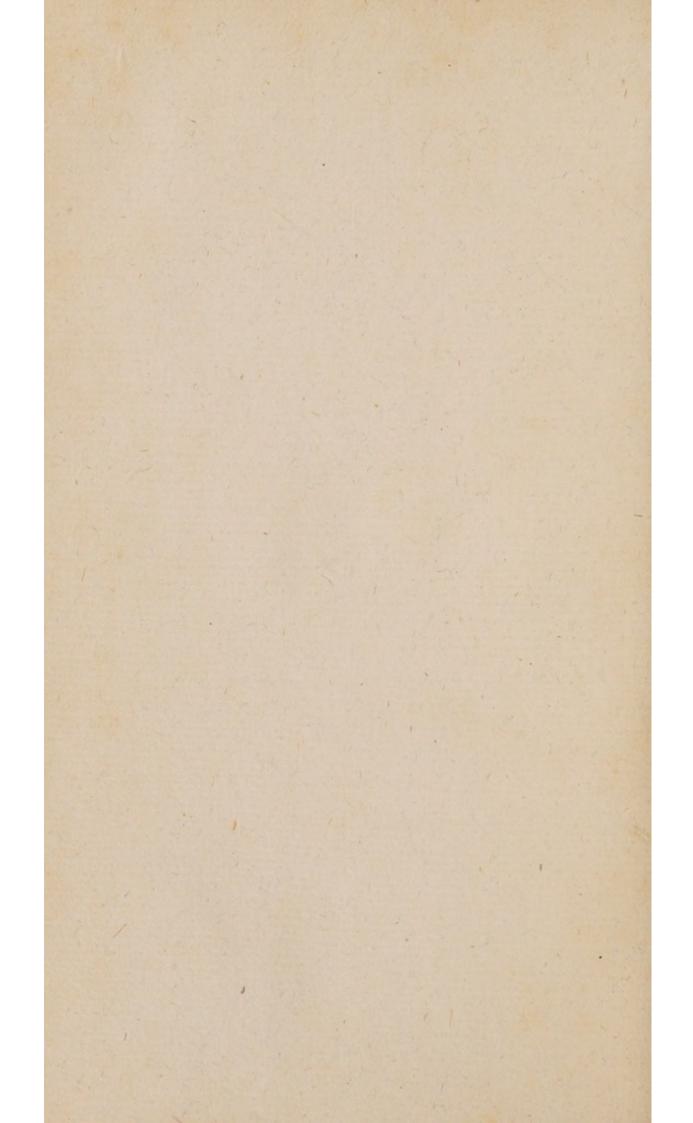
On peut observer a locasion de Cette pratique, queles animaux loupeur aleurs petit, le lowon ombilied avec rendents, et delechent jurqualequil my act plus desang. if lepter einens anni d'une infinité de maladrer. peretetre lespersonnes qui houtjamais enla petete Varde, out elles été ains garantia, pru derfager femme, qui Jewovient Codo methode Jans en Conoitre lettelle aurets que risque tou ele Reprover Jaficha dernets 1779 A. L. Voyez aufri le Preces d'une lettre de M. Salchow. D. en mévaine a Meldorf. auxanteurs des revuits de Berlin Comemant Capreservatif, Constate pour l'experience. Sans l'esprit des journais dount 1778. p.318.



































brock 1-4

